

N° 99

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 37

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Miles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 44), 1235 (tome XXI) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Postes-Télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
Les grandes parties du rapport	4
PREMIERE PARTIE. — Eléments constitutifs	5
I. — Examen des dépenses.....	7
A. — Charges de fonctionnement.....	7
B. — Les dépenses en capital.....	17
II. — Le financement des dépenses.....	19
A. — Les produits de première section.....	19
B. — Les recettes en capital.....	20
III. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches.....	21
DEUXIEME PARTIE. — Remarques concernant le projet de budget pour 1975.	31
CHAPITRE PREMIER. — La poursuite de la modernisation des services...	31
I. — La poste.....	31
A. — L'association des usagers au service.....	31
B. — Les mesures d'amélioration des conditions de travail..	32
C. — La formation du personnel.....	33
II. — Les services financiers.....	34
A. — Les variations de trafic.....	34
B. — Les conséquences de l'automatisation des chèques pos- taux	36
III. — Les télécommunications.....	39
A. — Ecoulement du trafic.....	39
B. — L'automatisation	40
C. — Les abonnements nouveaux.....	40
D. — Les perspectives en matière de commutation électro- nique	42
E. — Un financement supplémentaire : les avances rembour- sables	44
CHAPITRE II. — Appréciations sur les missions et les moyens	46
A. — Généralités	46
B. — Le transport de la presse.....	47
C. — La situation des chèques postaux.....	47
D. — La situation de la Caisse nationale d'épargne.....	48
E. — Endettement des P. T. T.....	49
F. — Les problèmes de personnel.....	50
TROISIEME PARTIE. — Audition du Secrétaire d'Etat et observations de la commission	53
ANNEXES	57

Mesdames Messieurs,

En vous présentant le projet de budget des Postes et Télécommunications pour 1975, au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, j'ai le plaisir de renouer avec une pratique interrompue en 1967 avec le projet de budget de 1968 dont les analyses et les commentaires vous avaient été exposés par mon ami Henri Henneguelle.

Evidemment, après six ans, les choses ont évolué et la lecture du projet de budget des Postes et Télécommunications m'amène à remarquer que la présentation a changé en raison de la réforme, pour ne pas dire des réformes intervenues dans les structures du Ministère. Comme les années précédentes, le budget de 1975 comporte des comptes relatifs à chacune des grandes branches Poste et Services financiers, Télécommunications et Services généraux.

Si j'ajoute que le remodelage des lignes budgétaires permet pour les dépenses de fonctionnement de disposer pour chaque branche et par chapitre d'articles bien individualisés et, que, pour les dépenses d'équipement le regroupement conduit à un chapitre unique par branche, il faut convenir qu'un effort certain de clarification a été effectué.

Ainsi la reprise de contact a pu être facilitée et je dois à ce sujet complimenter les rédacteurs du « Bleu » de 1975 d'avoir su faire ressortir en un document unique toutes les dispositions budgétaires relatives à chacune des branches de ce grand service public dont le développement et le progrès doivent beaucoup à l'existence du budget annexe et aux possibilités qu'avait voulu ainsi ouvrir le législateur de 1923.

LES GRANDES PARTIES DU RAPPORT

La première partie du rapport aura trait aux éléments constitutifs généraux du projet de budget.

La deuxième partie contiendra des observations relatives aux aspects positifs, aux insuffisances voire aux absences qui caractérisent ce projet.

Dans une troisième partie seront exposées les observations de la commission.

Enfin un certain nombre d'annexes pourront constituer un utile complément.

PREMIERE PARTIE

ELEMENTS CONSTITUTIFS GENERAUX
DU PROJET DE BUDGET ANNEXE POUR 1975

Le tableau ci-dessous, par comparaison avec le budget de 1974, permet d'avoir une première idée générale du budget annexe.

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage).
<i>A. — Recettes.</i>			
Recettes proprement dites.....	32 555,8	25 160,5	+ 29,3
Travaux faits par l'administration pour elle-même	599,5	938	— 36
Prestations de services entre fonctions principales	2 665,6	2 310,2	+ 15,3
Total	35 820,9	28 408,7	+ 26
<i>B. — Dépenses.</i>			
Dépenses proprement dites.....	27 131,8	21 591,1	+ 25,6
Amortissements	3 062	2 629	+ 16
Prestations de services entre fonctions principales	2 665,6	2 310,2	+ 15,3
Ecritures diverses de régularisation (1)..	880	330	+ 166
Versement à la dotation Caisse nationale d'épargne	36,6	34,1	+ 8,8
Total	33 776	26 894,4	+ 25,5
<i>C. — Excédents bruts d'exploitation (A — B).....</i>	2 044,9	1 514,3	+ 34,9

(1) Ecriture de régularisation : biens et services sur crédits deuxième section.

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
<i>A. — Ressources.</i>			
Excédent d'exploitation (avec dotation Caisse nationale d'épargne).....	2 081,4	1 548,4	+ 34,4
Amortissement	3 062	2 629	+ 16
Financement	4 750	4 630	+ 2,5
Ecritures diverses de régularisation....	880	330	+ 166
Total	10 773,4	9 137,4	+ 17,9
<i>B. — Dépenses.</i>			
Remboursements emprunts.....	675,9	560,8	+ 20,5
Equipements commandés à l'industrie..	9 498	7 638,6	+ 24,3
Productions immobilisations par l'admini- stration pour elle-même.....	599,5	938	— 36
Total	10 773,4	9 137,4	+ 17,9

La répartition budgétaire par fonctions principales implique le remboursement par chacune des services qu'elle reçoit des autres fonctions. Ainsi, les prestations de services entre fonctions principales figurent dans le premier tableau ci-dessus.

C'est un élément de clarté budgétaire qui permet d'y imputer les sommes dues et reçues.

Au niveau global du budget annexe, les sommes payées à ce titre se retrouvent pour le même montant et n'ont pas d'influence sur l'excédent d'exploitation.

I. — EXAMEN DES DEPENSES

A. — Charges de fonctionnement.

Nos collègues, en examinant le tableau suivant, auront une idée de la composition de ces charges et de leurs montants.

NATURE	PROJET de budget de 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Frais de personnel (1)	16 409,5	13 780,8	+ 19
Impôts et taxes.....	443,7	376,6	+ 17,8
Travaux, fournitures et services extérieurs (2).....	2 512,5	1 983,8	+ 26,1
Transports et déplacements.....	1 127,8	913,9	+ 23,4
Frais divers de gestion.....	136,9	110,1	+ 23,6
Frais financiers :			
Intérêts des emprunts.....	1 584,6	1 136,7	+ 39,4
Intérêts déposants de la Caisse nationale d'épargne.....	4 633	3 041,7	+ 52,3
Charges exceptionnelles.....	283,5	247,5	+ 14,5
Amortissements	3 062	2 629	+ 16
Dotation Caisse nationale d'épargne....	36,6		
Prestations de services entre fonctions principales	2 665,5	2 310,2	+ 15,3
Ecritures diverses de régularisation....	880	330	+ 166
Total	33 776,4	26 860	+ 25,6

(1) Y compris les œuvres sociales et les charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des télécommunications.

Ainsi les charges s'accroissent de 25,5 % ou de 26,4 % si l'on ne compte par les prestations de services entre fonctions principales. Cette augmentation est à rapprocher de celle de 1974 qui n'atteignait que 17,5 % ou 18,2 % sans les prestations de services entre fonctions principales.

Comme en 1974, les postes les plus importants de l'accroissement sont ceux relatifs aux frais financiers. Dans ce domaine l'Administration des Postes et Télécommunications supporte inéluctablement le poids d'une conjoncture contre laquelle il lui est difficile de réagir : hausse des taux d'intérêt des emprunts nombreux qu'elle a émis et hausse du taux d'intérêt de la Caisse nationale d'épargne.

A signaler toutefois que l'augmentation de 52,3 % de la charge des intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne faisant suite à un accroissement de 17 % en 1974 n'est que la traduction du succès de l'institution nationale auprès du public. « La Caisse nationale d'épargne a une bonne signature. »

1° LES FRAIS DE PERSONNEL

Ils atteignent 16 409 millions et représentent 48,6 % du montant total des charges. Il faut les rapprocher de ceux de 1973 qui s'élevaient à 13 780 millions et atteignaient 51,3 % de l'ensemble des charges.

L'augmentation est de 19 % par rapport à 1974 qui avait déjà marqué une progression de 15,3 % par rapport à 1973.

L'accroissement en 1975 provient tout d'abord des « Mesures acquises » dont nos collègues pourront trouver le détail en consultant les pages correspondantes du « Bleu ».

a) *Mesures acquises.*

Elles s'élèvent à 1 726,6 millions pour 1 031,7 millions en 1974 soit une augmentation de 61,5 %.

Cette augmentation provient dans ses grandes lignes de :

- l'extension en année pleine du coût des recrutements échelonnés en 1974 ainsi que de celui des revalorisations des rémunérations publiques ;
- l'application des textes ;
- l'ajustement des crédits évaluatifs ou provisionnels.

Il faut souligner toutefois que la majoration des mesures acquises de 1973 à 1974 n'était que de 7 % environ.

b) *Les mesures nouvelles.*

Avec un total de 941,2 millions elles dépassent de 140 millions celles de 1974 soit 17,4 % d'augmentation.

Cette charge représente 5,7 % des frais de personnel, mais seulement 2,6 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Ces mesures nouvelles comprennent notamment :

- a) Une dotation de 620 millions pour la majoration des traitements, salaires et indemnités à intervenir en 1975 ainsi qu'une provision pour les mesures sociales et familiales et pour la réforme de la catégorie B ;
- b) Des mesures indemnitaires en faveur de tout ou partie du personnel des P. T. T. qui, globalement, forment une dotation de 68,7 millions. Le détail de ces mesures fait l'objet de l'annexe I où l'on pourra noter que l'indemnité pour escorte de fonds et valeurs est étendue aux conducteurs de fourgons blindés ;
- c) Des mesures catégorielles pour 13,7 millions visant à :
 - l'implantation du grade de secrétaire administratif chef ;
 - l'ajustement des emplois d'adjoint administratif chef de groupe au statut ;
 - l'aménagement de la structure du corps des personnels administratifs supérieurs ;
 - la titularisation d'auxiliaires par transformation d'heures d'auxiliaires de renfort en emploi d'agents de bureau ;
 - la restructuration des personnels des services de la distribution et de l'acheminement ;
 - la transformation des préposés spécialisés et agents techniques spécialisés en préposés et agents techniques ;
 - l'ajustement de la pyramide des emplois du corps des assistants et assistantes du service social au statut ;
 - la majoration de crédit concernant les œuvres sociales soit 18 millions se répartissant en 11,6 millions au titre des mesures spécifiques aux P. T. T. et 6,4 au titre de la reconduction des crédits sociaux obtenus en 1974 du budget des charges communes.

Les créations d'emplois :

C'est une partie importante des mesures nouvelles. Le projet de budget comporte 7 478 emplois créés et 7 653 800 heures d'auxiliaires supprimées. A raison de 2 200 heures annuelles comme temps d'utilisation d'un auxiliaire, le solde ressort à la création de 3 999 emplois, représentant 1,1 % de l'effectif total prévu pour 1975 soit 356 044 agents.

C'est une proportion très faible et qui conduit à faire les mêmes réflexions qu'en 1973 : l'amélioration du service ne pourra provenir que d'une augmentation sensible de la productivité.

Il est intéressant de noter que les 3 999 créations sont ventilées en :

- 4 301 créations à la Poste ;
- 1 827 suppressions aux Services financiers ;
- 1 525 créations aux Télécommunications.

La Poste avec 4 301 créations passe donc de 198 801 à 203 102 emplois, les Services financiers avec 1 827 suppressions de 37 855 à 36 028 et les Télécommunications avec 1 525 créations partant de 115 389 en 1973 atteignent 116 914 en 1974.

Comparaison des accroissements d'activité et des créations d'emplois à la Poste, aux Télécommunications et aux Services financiers.

(Service d'exploitation directe.)

ANNÉES	POSTE			TÉLÉCOMMUNICATIONS			SERVICES FINANCIERS		
	Accroissement d'activité (1).	Créations d'emplois.		Accroissement d'activité (2).	Créations d'emplois.		Accroissement d'activité (3).	Créations d'emplois.	
		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.
1967	3,8	3 384	2,3	6,4	1 551	1,5	8,2	980	3,7
1968	0,6	8 025	5,3	10,3	3 356	3,2	4,5	2 255	8,2
1969	4	4 324	2,7	(4) 18	1 594	1,4	7,8	2 235	7,4
1970	1,6	3 300	1,7	12,2	652	0,6	3,8	482	1,5
1971	3,2	3 390	2	13,4	1 150	1	1,6	1 078	3,25
1972	3,6	3 437	1,9	14	407	0,4	4,1	163	0,5
1973	4,2	3 032	1,7	14	451	0,4	5,1	— 541	— 1,6
1974	4	3 824	1,96	15	1 712	1,5	3	— 1 936	— 4,86
								(5)	
1975	3,5	4 302	2,21	14	1 525	1,34	3	— 1 827	— 4,59
								(5)	

(1) Exprimé en variation du trafic postal.

(2) Exprimé en variation du trafic téléphonique.

(3) Exprimé en variation du nombre d'opérations des chèques.

(4) Compte tenu de la modification du rythme des impulsions.

(5) Automatisation des grands centres (Paris, Lille, Lyon) encore exploités en « manuel ».

Il est à craindre que l'accroissement très réduit du nombre des emplois ne pourra compenser sans un effort sensible de la productivité le supplément de trafic attendu. On peut toutefois fonder des espoirs sur la compensation pour la Poste des emplois libérés par les Services financiers dont l'effort d'automatisation est important. Peut-il en être de même pour les Télécommunications

où l'accroissement de 1,32 % est sans commune mesure avec le développement du trafic. La commission se doit d'appeler l'attention du Gouvernement sur cet important problème.

Créations par tranches :

Elle remarque à nouveau que les créations d'emplois sont encore proposées par tranches trimestrielles à savoir :

- 198 au 1^{er} janvier 1975 ;
- 1 022 au 1^{er} avril 1975 ;
- 807 au 1^{er} juillet 1975 ;
- 1 972 au 1^{er} octobre 1975.

C'est donc encore une très importante proportion de créations, près de 50 %, dont la réalisation n'aura lieu qu'au dernier trimestre, mesure qu'il est possible de comparer avec le nombre important de suppressions qui interviennent dès le 1^{er} janvier.

La commission fait remarquer le caractère anormal de ce procédé et rappelle que si l'on tient compte de la période de formation il n'est possible d'obtenir un service normal que longtemps après l'intervention de la création.

Dans l'intérêt du service, tous les emplois nouveaux gagneraient à être mis à la disposition des Postes et Télécommunications en temps utile.

Charges des créations d'emplois :

Les créations d'emplois constituent une dépense nouvelle s'élevant à 126,8 millions, soit 26 millions de plus qu'en 1973 et représentant comme en 1973 0,7 % des frais globaux de personnel et 0,4 % de l'ensemble du budget annexe.

La commission s'est inquiétée à nouveau du fait que des critiques peuvent se manifester de la part du public devant le peu d'importance des moyens nouveaux mis à la disposition des Postes et Télécommunications.

Majoration des traitements :

Elle constitue une charge de 620 millions et couvre également la majoration des prestations familiales et la poursuite de la réforme de la catégorie B.

Titularisation d'auxiliaires :

Il est prévu 1 200 titularisations dans le grade d'agent de bureau par transformation d'heures d'auxiliaires de renfort. C'est une mesure heureuse mettant fin au caractère instable des fonctions de ces personnels utilisés en général de façon permanente. Il est à souhaiter que la mise en place s'effectue dans des délais normaux.

Majoration de la prime de résultat d'exploitation :

Le montant de la prime est porté de 1 090 F à 1 200 F ce qui représente un accroissement de 10,9 %. Rappelons qu'en 1974 en passant de 1 000 à 1 090 F la majoration atteignait 9 %.

L'amélioration des crédits sociaux :

Elle s'élève à 18 millions au titre de 1975 contre 17,9 millions en 1974, 15 millions en 1973 et 11 millions en 1972. Il faut souligner une baisse sensible des crédits sociaux en provenance du budget des charges communes qui, de 7 187 327 F en 1974, sont ramenés à 6 318 822 F au titre de 1975. Comme le savent nos collègues, ces crédits sont destinés à la couverture d'une partie des charges relatives à la participation au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et à l'augmentation du montant des subventions accordées aux sociétés mutualistes.

2° LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'accroissement de charges représente 27 % de la dotation de 1974 et 22 % de celle de 1975. Ces charges sont relatives au mobilier, matériel de bureau, outillage, carburant, travaux d'impression, entretien de bâtiments, locations immobilières et location de matériels informatiques, reprographiques et de préparation à l'information.

Il faut souligner la majoration sensible représentée par l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications, soit 290,7 millions. Les dépenses de l'espèce qui atteindront donc $501 + 290,7 = 791,7$ millions de francs en 1975 sont la contrepartie des installations mises à la disposition de l'Administration. Il y a donc une augmentation sensible des matériels livrés.

3° LES FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DÉPLACEMENTS

La dotation s'accroît de 216 millions en 1975 dont 138,6 millions sont des redevances inéluctables et incompressibles versées à la S. N. C. F., à Air France et aux compagnies aériennes et maritimes pour le régime international. Les effectifs des brigades de réserve et du développement des actions de formation permanente sont également des parties prenantes sur cette dotation.

4° LES FRAIS DIVERS DE GESTION

Le supplément est de 21,7 millions portant ainsi la dotation à 136, 9 millions pour 1975. A ce titre un supplément de 13,3 millions est attribué pour la publicité de la Caisse nationale d'épargne et la majoration des primes d'impulsion, l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents, l'augmentation des remises diverses. Le recyclage de certains agents, les frais de séminaires et la contribution de l'Etat au fonctionnement de services internationaux et de la société mixte Socotel nécessitent un supplément de 5 millions. Enfin, 3 millions environ sont prévus pour l'augmentation de la dotation du service de l'information et des relations publiques et de celles des budgets et offices des Territoires d'Outre-Mer des P. T. T.

5° LES FRAIS FINANCIERS

Sous cette rubrique figure la dotation la plus importante, après les « frais de personnel proprement dits », s'élevant à 6 217 millions et représentant 17,3 % du total des charges du budget annexe. Cette dotation est destinée au paiement :

— des intérêts des sommes en dépôt à la Caisse nationale d'épargne ;

— des intérêts des emprunts contractés par l'Administration des P. T. T.

A signaler que les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne sont pour 1975 de 52,3 % supérieurs à ceux de 1974, accroissement triple de celui de 1974 sur 1973. Cette très sensible augmentation traduit certes au budget annexe des P. T. T. l'ensemble des mesures prises en faveur de l'épargne par le

Gouvernement mais aussi la confiance des déposants à l'égard de l'Administration des Postes et Télécommunications. La commission a noté avec attention cette situation.

Les intérêts des emprunts contractés par l'administration auprès du public, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Banque européenne d'investissement, des marchés étrangers, de l'Eurofranc, etc. augmenteront de 39,4 % en 1975 se situant à 1 584,6 millions contre 1 136,7 millions en 1974.

Il est intéressant de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'Administration des Postes et Télécommunications a dû emprunter depuis 1970. Le tableau suivant permet d'avoir une idée à ce sujet.

Les produits des emprunts depuis 1970.

	PREVISIONS budgétaires.	REALISATIONS
	(En millions de francs.)	
<i>Année 1970 :</i>		
Emprunt public	500	549
Pour mémoire :		
100 millions de DM (1)	»	»
<i>Année 1971 :</i>		
Emprunt public	550	592
Emprunts C. N. T. :		
Deux emprunts B. E. I. (89 + 55)		144
Emprunt sur le marché intérieur		500
Pour mémoire :		
10 millions de dollars (2) : 55,5 millions de francs.		
20 millions de dollars (2) : 108,8 millions de francs.		
<i>Année 1972 :</i>		
Emprunt public	600	1 472
Emprunts C. N. T.	250	
Emprunt en Eurofrancs		125
Trois emprunts B. E. I. (83,4 + 140 + 166,5)		390
Emprunt intérieur		250

(1) Cet emprunt a servi au remboursement de la moitié de l'emprunt de 200 DM contracté en 1969.

(2) Ces deux emprunts ont servi au remboursement du reliquat de l'emprunt de 200 DM contracté en 1969.

	PREVISIONS budgétaires.	REALISATIONS
	(En millions de francs.)	
<i>Année 1973 :</i>		
Emprunt public		950
Emprunt P. T. T. Caisse des Dépôts et Consignations		1 000
Emprunt P. T. T. Caisse nationale de Crédit agricole (n° 1 affecté à la gestion 1972)		250
Emprunt P. T. T. Caisse de Crédit agricole ...		258
Emprunts C. N. T. :		
Emprunt public sur marché intérieur (dont 132 millions de francs affectés à la gestion 1972)		800
Emprunts B. E. I.		167
<i>Année 1974 :</i>		
Emprunt public		1 127
Emprunts C. N. T. :		
Prêt de la C. D. C.		300
Prêt B. E. I.		139
Emprunts sur marché intérieur U. S. A. et banques U. S. A. (486,8 + 486,8 + 243,4 + 470,1)		1 687
Emprunts à déterminer (prévisions au 15 septembre 1974)		1 680
<i>Année 1975 :</i>		
Produits des emprunts	4 750	

Pour 1975, année où les emprunts font à nouveau l'objet de prévisions budgétaires, les charges d'intérêt représenteront 4,4 % des charges totales du budget annexe. C'est un état de choses qui ne fera qu'augmenter au cours des années à venir en raison de l'ampleur prise par le recours aux emprunts comme moyen de financement et l'élévation inquiétante des taux d'intérêts : 10,70 % pour l'emprunt de mai 1974 qui a produit 1 127 millions et 11,40 % pour celui d'octobre 1974 dont on attend de 500 à 600 millions.

Il est bien certain qu'il semblerait plus rationnel que l'Administration des Postes et Télécommunications puisse avoir la libre disposition d'une partie des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne ou par les chèques postaux.

6° LES AMORTISSEMENTS

Ils occupent une place importante dans les dépenses du budget annexe où leur dotation, 3 062 millions, représente 8,5 % de l'ensemble des charges du budget annexe. Par rapport à 1974 leur progression est de 16,4 %.

Il n'est pas inintéressant de souligner que cette charge correspond à la dépréciation des immobilisations en cours d'année et que, dépense de première section, le même chiffre constitue également une recette de seconde section servant à financer l'achat d'équipements nouveaux.

7° LES DÉPENSES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sous cette rubrique, en « Mesures acquises : », on peut noter un supplément de 36 000 F pour l'ajustement des crédits destinés à faire face aux dépenses concernant les apurements des avances reçues pour l'établissement de lignes d'abonnement téléphonique ou Télex.

La dotation passe de 247,5 millions à 283,5 millions.

8° LES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

Les écritures de régularisation sont rendues nécessaires pour la réimputation en dépenses de première section du prix des matériels acquis sur crédits utilisés pour les travaux d'entretien et non pour les immobilisations. Ces reclassements comptables sont compensés par une recette en capital équivalente.

La dotation de 5 910,5 millions comprend essentiellement les dépenses représentées par :

- les prestations de services entre fonctions principales ;
- les dépenses exceptionnelles sur exercices antérieurs ;
- les écritures diverses de régularisation ;
- les excédents d'exploitation.

B. — Les dépenses en capital.

1° LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET D'AVANCES

La dotation prévue à cet effet s'élève pour 1975 à 675,9 millions à rapprocher de 560,8 au titre de 1974. Ce crédit de paiement n'est pas assorti d'autorisation de programme.

L'accroissement de 20,4 % reste dans des limites raisonnables. Il n'en sera pas de même pour les budgets de la décennie 1981-1990 en raison notamment des amortissements à intervenir à partir de 1985 et qui concernent des emprunts très importants remboursables en une seule fois au bout de quatorze, quinze et seize ans. Tels sont par exemple les emprunts 8,25 % 1972, 8,7 % 1973, 10,70 % mai 1974 et pour une moitié l'emprunt 11,4 % octobre 1974.

2° LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Ce sont les limites dans lesquelles seront comprises les commandes d'équipement. En accroissement de 3 645 millions elles s'élèvent à 11 990 millions pour l'ensemble du budget annexe dont 1 055 pour la Poste et les Services financiers et 10 935 pour les Télécommunications. Nos collègues pourront apprécier la variation de ces autorisations de 1974 à 1975 en consultant le tableau ci-après.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En %)
Equipement des services postaux, financiers et comptables.....	1 040,2	844,3	+ 23,2
Equipement des Télécommunications...	10 808,8	7 411,3	+ 45,8
Equipement des Services généraux.....			
Postes et Services financiers.....	14,8	40,7	— 65
Télécommunications	126,2	48,7	+ 43,6
Total Services généraux.....	141,0	89,4	
Totaux	11 990	8 345	+ 43,6

En 1975, les Télécommunications auront donc à nouveau une place très importante dans l'ensemble des autorisations de programme, soit plus de 91 % en comptant la part des services généraux. Par rapport à 1974, l'augmentation est également très sensible, soit plus de 45 %.

Pour mémoire, nous indiquerons à nos collègues qu'à ce programme général d'investissement il convient d'ajouter celui, hors budget, constitué par les commandes passées par les sociétés de financement des Télécommunications et que ces dernières, propriétaires des installations réalisées avec leurs fonds louent à l'administration en appliquant la formule crédit-bail.

Les équipements des services postaux, financiers et comptables progresseront certes, mais de façon plus atténuée qu'en 1974 par rapport à 1973.

3° LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Les crédits de paiement relatifs aux dépenses en capital de l'ensemble du budget annexe s'élèveront à 9 167,9 millions à comparer avec le crédit de 7 180 millions prévu en 1974. L'accroissement est donc de 27 6 %.

Les opérations en cours s'élèvent à 5 018 millions et les opérations nouvelles à 4 150 millions. Il faut également comprendre 330 millions pour les dépenses de T. V. A. correspondant aux paiements des commandes passées par les sociétés de financement.

4° LES PRODUCTIONS D'IMMOBILISATIONS PAR L'ADMINISTRATION POUR ELLE-MÊME

Une dotation de 599,5 millions est prévue pour représenter le montant des travaux d'équipement exécutés par le personnel de l'administration avec du matériel d'usage courant acheté par les P. T. T. aussi bien pour l'entretien que pour les équipements nouveaux.

Ces productions concernent essentiellement des reclassements de dépenses des personnels affectés à ces travaux.

II. — LE FINANCEMENT DES DEPENSES

A. — Produits de la première section.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En %)
Produits d'exploitation :			
Recettes d'exploitation.....	24 370	19 547,7	+ 24,3
Remboursements de services rendus.	1 459	973,2	+ 57
Produits financiers :			
Produits de la Caisse nationale d'épargne	4 964	3 476,1	+ 42,5
Intérêt du Trésor.....	1 623,7	1 020	+ 60
Produits exceptionnels.....	139	143,5	— 3
Travaux faits par l'administration pour elle-même	599,5	938	— 36
Prestations de services entre fonctions principales	2 665,6	2 310,2	+ 15,4
Totaux	35 820,8	28 408,7	+ 26

1° LES RECETTES D'EXPLOITATION

Il faut noter un accroissement de près de 26 % pour les recettes d'exploitation contre 18 % en 1974 par rapport à 1973.

Cette augmentation provient d'une évolution positive du trafic en ce qui concerne la Poste (+ 3,5 %), les Télécommunications (+ 14 %), et de la hausse des tarifs postaux en 1974.

2° LES PRODUITS FINANCIERS

Comme chaque année il faut distinguer :

— les produits de la Caisse nationale d'épargne c'est-à-dire les intérêts reçus de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les fonds des déposants qui devraient s'élever à près de 68 milliards au 1^{er} janvier 1975, y compris les intérêts capitalisés et s'accroître ainsi d'environ 7 milliards au cours de l'année 1975 ;

— les intérêts versés par le Trésor pour les avoirs des comptes des particuliers des chèques postaux et mis à sa disposition. Le rendement devrait être majoré de près de 59 % en 1975.

Il faut rappeler que l'avoir moyen des particuliers atteint en 1971, soit 30,8 milliards, sera rémunéré comme par le passé à 1,5 % et la partie excédant ce montant, soit environ 12,5 milliards (2 milliards en 1972, 3 milliards en 1973, 3 milliards en 1974 et 4,5 milliards en 1975) sera rémunérée sur la base du taux moyen annuel du marché monétaire, soit à 9,55 %. Le produit attendu en 1975 devrait atteindre 1 623 millions représentant un accroissement de 59 %.

B. — Recettes en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget de 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En %.)
Excédent d'exploitation	2 081	1 548,4	+ 34,4
Amortissements	3 062	2 629	+ 16
Produit brut des emprunts	4 750	4 630	+ 2,5
Ecritures diverses de régularisation ...	880	330	+ 166
Totaux	10 773,4	9 137,4	+ 17,9

Les ressources propres s'élèvent donc à 6 023 millions, soit 55 % de l'ensemble et celles, à attendre d'emprunts, représenteront 45 % des fonds nécessaires pour exécuter les programmes d'investissements prévus.

La situation paraît ainsi plus rationnelle qu'en 1974, année où les « Financements à déterminer » représentaient 50,6 % des ressources et n'excluaient pas l'augmentation des taxes.

Il faut noter également que la part plus importante de ressources propres provient en grande partie de l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section, au vrai de l'augmentation des tarifs postaux.

Il y a lieu toutefois de souligner que le recours aux emprunts s'élèvera au montant jamais atteint de 4 750 millions.

III. — TABLEAUX RECAPITULATIFS ET COMPTES PAR BRANCHES

TABLEAU N° 1

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES					
Numéros des comptes.	Nature.	Montants.			Variation en pourcentage.	Numéros des comptes.	Nature.	Montants.		
		1974	1975	+				1974	1975	+
61	Frais de personnel.....	13 780,8	16 409,5	+	19	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes.....	376,6	443,7	+	17,8		Produit des taxes.....	19 341,3	24 102,4	24,6
63	Travaux, fournitures services extérieurs	1 983,8	2 512,5	+	26,1		Services rendus.....	973,2	1 459	4,9
	(dont loyers sociétés de financement)	(501,8)	(792)	+	58		Divers	206,4	267,8	2,4
64	Transports et déplacements...	913,9	1 127,8	+	23,4	71	Subventions, dons et legs.....	»	»	»
66	Frais divers de gestion.....	110,1	136,9	+	23,6	76	Produits accessoires.....	63,4	66	4,7
67	Frais financiers.....	4 178,4	6 217	+	48	77	Produits financiers :			
	(dont intérêts C. N. E.)....	(3 041,7)	(4 633)	+	52,3		Des fonds des chèques pos- taux	1 005	1 594	58,6
68	Amortissements	2 629	3 062	+	16		De la C. N. E.....	3 476,1	4 964,5	42,5
6901	Prestations entre fonctions principales	2 310,2	2 665,5	+	15,3		Autres	27,3	29	+ 7,4
6902	Dépenses exceptionnelles....	247,5	283,5	+	14,5	78	Travaux faits par l'administra- tion pour elle-même.....	938	599,5	- 36
6904	Ecritures de régularisation...	330	880	+	166	7901	Prestations de services entre fonctions principales.....	2 310,2	2 665,6	15,3
	Total	26 860,3	33 739,4	+	25,5	7902	Recettes exceptionnelles.....	67,8	73	8,9
6905	Versement dotation C. N. E....	34,1	36,6				Total	28 408,7	35 820,8	+ 26
	Excédent exploitation.....	1 514,3	2 044,8							

TABLEAU N° 2

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.
(En millions de francs.)

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1975.	BUDGET de 1974.	VARIATIONS (En pourcentage.)
<i>A. — Autorisations de programme.</i>			
Equipement des services postaux et financiers	1 040,2	844,3	+ 23,2
Equipement des télécommunications....	10 808,8	7 411,3	+ 45,8
Equipement des services généraux :			
Postes et Services financiers.....	14,8	40,7	— 65
Télécommunications	126,2	48,7	+ 162
Totaux	11 990	8 345	+ 43,6
<i>B. — Crédits de paiement.</i>			
Dépenses.			
Remboursements d'emprunts.....	675,9	560,8	+ 20,5
Equipements commandés.....	9 478	7 638,6	+ 24,3
Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même.....	599,5	938	— 36
Totaux	10 773,4	9 137,4	
Ressources.			
Ecritures diverses de régularisation....	880	330	+ 166
Excédent d'exploitation.....	2 081	1 548,4	+ 34,4
Amortissements	3 062	2 629	+ 16
Produits des emprunts.....	4 750	4 630	+ 2,5
Totaux	10 773,4	9 137,4	

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes.	Nature.	Montants.			Numéros des comptes.	Nature.	Montants.		
		1974	1975	Variation en pourcentage.			1974	1975	Variation en pourcentage.
61	Frais de personnel.....	8 936,0	10 641,7	19	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes.....	244,8	287,7	17,6		Produits des taxes.....	6 054,3	8 933,4	47,5
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	875,1	1 037,9	18,5		Services rendus.....	205,7	1 387,9	53,2
64	Transports, déplacements.....	678,2	840,8	23,8		Recettes diverses.....	85,4	135,7	70,5
66	Frais divers de gestion.....	74,1	95,8	28,3	71	Subventions, dons et legs.....	»	»	»
67	Frais financiers.....	3 728,3	5 738,5	53,9	76	Produits accessoires.....	44,0	46,5	4,5
	(dont intérêts C. N. E.)...	(3 041,7)	(4 633,0)	52,3	77	Produits financiers :			
68	Amortissements.....	229,0	262,0	14,4		Chèques postaux.....	1 005,0	1 594,0	58,6
6901	Prestations de services entre fonctions principales.....	1 725,1	1 925,0	11,5		C. N. E.....	3 476,1	4 962,1	— 42,5
6902	Dépenses exceptionnelles.....	2,5	1,0	»		Autres produits.....	27,8	29,0	»
6905	Versement dotation C. N. E....	34,1	36,6	»	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	38,0	39,5	»
	Part des dépenses de fonctionnement supportées par la branche au titre des services généraux.....	261,1	301,6	15,3	7901	Prestations de services entre fonctions principales.....	2 225,0	2 561,8	15,1
	Totaux.....	16 789,4	21 168,8	26,0	7902	Recettes exceptionnelles.....	12,8	12,9	»
						Total.....	13 873,6	19 705,5	42,8
						Déficit.....	2 915,9	1 463,3	50,0
						Totaux égaux aux dépenses d'exploitation.....	16 789,4	21 168,8	

TABLEAU N° 4

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

DEUXIÈME SECTION. — **Opérations en capital.**

1. — *Répartition entre programmes des autorisations de programme.*

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION	NATURE DES DEPENSES					Total.
	Opérations immobilières.	Matériels techniques.	Matériels mécano et ordinateurs.	Matériels de transport.	Réalisation des immobilisations.	
Réseau acheminement et transport courrier.....	404,050	276,5	8,11	120,4	»	809,5
Guichets et recettes distribution	14	3,5	7,5	»	»	25
Centres spécialisés des services financiers et immeubles de la dotation de la Caisse nationale d'épargne.....	40	»	83,1	»	»	123,1
Recherche et développement contrôle technique.....	»	»	»	»	24,5	24,5
Divers :						
Enseignement	17,5	»	0,8	»	»	18,3
Service auto.....	18,7	»	2	4,7	»	25,4
Divers	2	2	10,6	»	»	14,6
	496,3	282	112,2	125,1	24,5	1 040,1

2. — *Présentation budgétaire traditionnelle.*

(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1974.	Demandées pour 1975.	Différence en pourcentage.	Votés pour 1974.	Demandés pour 1975.		Différence en pourcentage.	
					Services votés.	Mesures nouvelles.		Total.
I. — Remboursements d'emprunts.	»	»	»	248,2	272,8	»	272,8	9,6
II. — Dépenses d'équipement :								
Services postaux et finan- ciers	844,3	1 040,1		802,2	313,5	439,8	753,3	— 6,1
Services généraux.....	40,6	14,8		35,7	26,4	8,1	34,6	
Totaux équipement.....	885	1 055		838	340	448	788	— 5,9
III. — Immobilisations produites pour l'administration pour elle-même	»	»	»	38	»	39,5	39,5	
Totaux autres dépenses.				38		39,5	39,5	
IV. — Couverture de déficit d'ex- ploitation	»	»	»	2 915,9	»	1 463,3	1 463,3	— 99
Totaux	885	1 055	»	4 040,1	612,8	1 950,8	2 563,6	— 50,7

TABLEAU N° 5
BRANCHE TELECOMMUNICATIONS

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.
(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES					
Numéros des comptes.	Nature.	Montants.			Variation. (En pourcentage.)	Numéros des comptes.	Nature.	Montants.		
		1974	1975	1974				1975	1974	1975
61	Frais de personnel.....	4 519,5	5 425,8	20	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes.....	126,2	149,4	18,2		Produits des taxes.....	13 287	15 169	14,1	
63	Travaux fournitures, services extérieurs	1 003,6	1 325,8	3,9		Services rendus.....	67,5	71	5,9	
	(Dont loyers Sociétés finan- cement)	(501,8)	(792)	+ 58		Divers	121	132	9	
64	Transports et déplacements....	227,8	281		71	Subventions, dons et legs.....	»	»	»	
66	Frais divers de gestion.....	14,9	21,5	23,7	78	Travaux faits par l'administra- tion pour elle-même.....	900	560	- 67	
67	Frais financiers.....	450,1	479	6,4	7901	Prestations de services entre fonctions principales.....	85,2	103,7	21,1	
68	Amortissements	2 400	2 800	16,6	7902	Recettes exceptionnelles.....	55	60	9	
6901	Prestations de services entre fonctions principales.....	585	740,5	26,4	76	Produits accessoires.....	19,4	19,5	»	
6902	Dépenses exceptionnelles.....	245	282,5	15,1						
6904	Ecritures de régularisation...	330	880	166						
	Part dépenses fonctionnement supportée par la branche au titre des services généraux..	128,6	151,3	17,9						
	Total	10 065	12 607,2	25,2		Total	14 535	16 115,2	10,9	
	Excédent d'exploitation.....	4 470,1	3 508	27,3						

TABLEAU N° 6

BRANCHE TELECOMMUNICATIONS

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

1. — Répartition entre programmes et autorisations de programme.

(En millions de francs.)

PROGRAMMES d'action.	AUTORISATIONS DE PROGRAMME									
	Opérations immo- bilières.	Matériel technique.					Matériel mécano- graphique et ordinateur.	Matériel de transport.	Immobili- sations.	Totaux des program- mes.
		Equi- pement de centraux.	Equi- pement de réseaux urbains.	Equi- pement d'extré- mité.	Equi- pement de réseaux inter- urbains.	Total.				
Réseau international.....	32,2	80	»	2,0	245,4	327,4	»	»	»	359,6
Réseau national.....	300	490	»	»	2 110	2 600	»	»	»	2 900
Réseau régional.....										
Distribution	875,9	1 882	3 066,5	332	336	5 616,5	»	»	»	6 492,4
Télex-Réseau	7	15	»	26,5	113,5	155	»	»	»	162
Télex-Distribution	»	71	»	125,5	»	196	»	»	»	196
Recherche et développement..	9	»	»	»	»	»	»	»	490	499
Divers	67,6	14,1	0,5	0,2	»	14	19,7	97,5	»	199,7
Totaux	1 291,7	2 552,1	3 067,1	485,7	2 804,9	8 908,9	19,7	97,5	490	10 808,7

2. — *Présentation budgétaire traditionnelle.*
(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1974.	Demandées pour 1975.	Différence en pourcentage.	Votés pour 1974.	Demandés pour 1975.		Différence en pourcentage.	
					Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
I. — Remboursements d'emprunts et d'avances	»	»	»	312,5	403,1	»	403,1	29,1
II. — Dépenses d'équipement :								
Equipement des télécommuni- cations	7 411,3	10 808,7		6 300	4 647,9	3 652,3	8 300,2	31,7
Participation équipement ser- vices généraux	48,6	126,2		42,6	30	49,6	79,6	88
Totaux	7 460	10 935		6 342,6	4 678	3 701,9	8 379,9	32,9
III. — Paiement résultant de l'inter- vention des sociétés de fi- nancement	»	»		458	»	330	330	27,9
IV. — Autres dépenses :								
Immobilisations	»	»		900	»	560	560	— 67
Totaux	»	»		900	»	560	560	
Totaux généraux	7 460	10 935		8 013,1	5 081,1	4 591,9	9 673	20,7

TABLEAU N° 7

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION

(En millions de francs.)

CHARGES						PRODUITS					
Numéros des comptes.	Nature.	Postes.	Services financiers.	Télécommunications.	Ensemble.	Numéros des comptes.	Nature.	Postes.	Services financiers.	Télécommunications.	Ensemble.
61	Frais de personnel (1).	9 320,1	1 549,1	5 540,4	16 409,6	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes	249,9	42,4	151,5	443,8		Produit des taxes	8 107,3	826,1	15 169	24 102,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs ...	863,3	230,6	1 418,6	2 512,5		Services rendus à diverses administrations	1 119,6	268,4	71	1 459
64	Transports et déplacements	825,8	19,4	282,7	1 127,9		Recettes diverses	121,4	14,4	182	267,8
66	Frais divers de gestion.	74,4	30,8	31,7	136,9	71	Subventions, dons et legs	»	»	»	»
67	Frais financiers :					76	Produits accessoires ...	29,2	17,3	19,5	66
	C. N. E.	»	4 633	»	4 633	77	Produits financiers :				
	Emprunts	543,7	561,8	479,1	1 584,6		C. N. E.	»	4 964,5	»	4 964,5
68	Amortissements et provisions	185	77	2 800	3 062		Chèques postaux	»	1 594	»	1 594
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	112,4	1 812,6	740,6	2 665,6		Divers	6	23	»	29
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	1	»	282,5	283,5	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	37	2,5	560	599,5
69-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	880	880	79-01	Prestations de services entre fonctions principales	2 522,3	39,6	103,7	2 665,6
	Total des charges.	12 175,6	8 956,7	12 607,1	33 739,4	79-02	Recettes exceptionnelles.	»	13	60	73
69-05	Versements à la dotation de la C. N. E.	»	36,6	»	36,6		Total des produits.	11 942,8	7 762,8	16 115,2	35 820,8
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	»	3 508,1	2 044,8		Soldes débiteurs d'exploitation	232,8	1 230,5	»	»

(1) Effectifs par fonctions principales :

Budget voté 1974.			Mesures nouvelles 1975.			Loi de finances pour 1975.		
Postes	198 801		Postes	+ 4 301		Postes	203 102	
Services financiers.....	37 855		Services financiers.....	- 1 827		Services financiers.....	36 028	
Télécommunications	115 389		Télécommunications	+ 1 525		Télécommunications	116 914	
Ensemble	352 045		Ensemble	+ 3 999		Ensemble	356 044	

TABLEAU N° 8

COMPTE PREVISIONNEL D'OPERATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RESSOURCES						
Numéros des comptes.	Nature.	Postes.	Services financiers.	Télécommunications.	Ensemble.	Numéros des comptes.	Nature.	Postes.	Services financiers.	Télécommunications.	Ensemble.
695-01	Remboursement d'emprunts	125,2	147,6	403,1	675,9	795-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	880	880
695-02	Equipements des services postaux et financiers..	641,7	111,7	»	753,4	795-06	Produit brut des emprunts	880	1 385	2 485	4 750
695-03	Equipements des télécommunications	»	»	8 300,2	8 300,2	795-07	Amortissements	185	77	2 800	3 062
695-04	Equipements des services généraux	28,3	6,3	79,8	114,4	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital	232,8	1 230,5	3 508,1	2 044,8
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	»	330	330	795-082	Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne	»	36,6	»	36,6
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même..	37	2,5	560	599,5						
	Total des dépenses en capital.	832,2	268,1	9 673,1	10 773,4		Total des ressources en capital	832,2	268,1	9 673,1	10 773,4

Autorisations de programme accordées pour 1975 :

Postes	925
Services financiers	130
Télécommunications	10 935
Ensemble	11 990

DEUXIEME PARTIE

REMARQUES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET POUR 1975

CHAPITRE PREMIER

LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DES SERVICES

L'effort accru en matière d'équipement et la modernisation simultanée des trois grands services de l'administration : Poste, Services financiers et Télécommunications se poursuivra en 1975.

I. — La Poste.

La limitation au strict nécessaire des créations d'emplois indispensables au bon fonctionnement des services conduit à poursuivre ailleurs les moyens d'améliorer la productivité et notamment à utiliser des voies multiples qui convergent vers la mécanisation.

Parmi les mesures prises, l'une d'entre elles s'applique avec le concours des usagers, les autres concernant les conditions de travail au sens large des personnels.

A. — MESURES ASSOCIANT LES USAGERS DU SERVICE

Le code postal.

Un important effort d'information auprès du public a facilité la mise en œuvre, dès juin 1972, d'une codification des adresses postales, condition indispensable de la mécanisation.

Selon les renseignements statistiques actuellement connus, le courrier mécanisable est correctement codé à plus de 65 %. Ces résultats sont très satisfaisants.

L'indexation du courrier en « langage machine », actuellement réalisée par des opérateurs, sera prochainement assurée automatiquement sur grande échelle grâce à l'utilisation de lecteurs optiques à une cadence qui avoisinera 40 000 plis à l'heure. Le premier lecteur optique en service à Orléans donne toute satisfaction.

B. — LES MESURES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU TRAVAIL

Elles portent essentiellement sur la mécanisation et la rénovation des locaux. Qui ne déplore, en effet, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires exerçant dans les centres de tri notamment, devaient, jusqu'à une époque récente, assurer une tâche ingrate, fastidieuse et malsaine ?

Lorsqu'on sait que les charges de personnel représentent 80 % des charges totales de fonctionnement des services postaux, on imagine le progrès que pourra représenter la mécanisation pour atténuer la pénibilité du travail et dans le même temps améliorer la productivité.

D'importants efforts ont déjà été réalisés dans ce domaine au niveau des guichets postaux : mise en place de machines à affranchir, équipement en matériel comptable, création de « bureaux muets » pour l'émission des timbres et des jetons de téléphone (service), installations de microfilmage, etc... Après les bureaux importants qui ont été entièrement mécanisés, l'équipement des « petits bureaux » avec du matériel spécifique est commencé.

La manutention du courrier est maintenant mécanisée (élévateurs, convoyeurs, etc.) dans toutes les installations nouvelles. Des améliorations dans ce domaine sont entreprises dans les centres plus anciens.

C'est au niveau du tri, qui représente à lui seul 33 % des charges des services postaux, que les résultats les plus spectaculaires doivent intervenir au cours des prochaines années. Le matériel, qui a été testé avec succès depuis 1972, permet le traitement de 25 000 lettres à l'heure, après indexation des enveloppes, en séparant jusqu'à 256 directions.

Les expériences déjà réalisées, notamment à Arcueil et à Clermont-Ferrand, permettent de conclure à la nécessité de mettre en place un système intégré de traitement automatique du cour-

rier, afin d'éviter la juxtaposition à des opérations manuelles dont le rythme est totalement différent. La création d'un centre mécanisé comporte donc l'équipement en matériel d'indexation, de tri, de conditionnement (mise en liasses par destination) et de transfert du courrier d'une machine à l'autre. Le premier centre de tri fonctionnant entièrement selon ces principes fonctionne à Orléans depuis février 1973. En 1974, l'équipement du centre de Paris-Gare Montparnasse a été poursuivi ainsi que celui de Paris-17 et les chantiers de Rennes et Brest ouverts. Parallèlement un programme de rénovation des bâtiments des centres de tri est mis en place afin d'améliorer les conditions de travail dans l'ensemble du réseau d'acheminement du courrier.

En résumé, le plan d'équipement intéresse 57 centres. Pour des raisons tant techniques qu'économiques, il est prévu de le réaliser en deux étapes. Plan intérimaire couvrant la fin du VI^e Plan (1973-1975), puis plan de sept ans (1976-1982).

L'année 1975, troisième et dernière année du plan intérimaire, verra la mise en service de deux nouveaux centres de tri automatique (Nantes et Strasbourg), ainsi que la préparation de l'ouverture, en 1976, des centres de Rennes, Lyon, Paris-Le Landy, Paris-14, Levallois et Montpellier.

D'autre part, les expériences concernant le tri mécanique des paquets réalisées en 1974 sur une nouvelle machine définie à partir du code postal au centre de Nancy-Gare déboucheront, en 1975, sur la mise en service d'installations de même type à Nantes, Montpellier, Pantin, Lyon et Bordeaux.

La poursuite de la rénovation du matériel ferroviaire. Une trentaine de wagons-poste modernes seront construits en 1975.

C. — LA FORMATION DU PERSONNEL

L'effort accompli par la Direction générale des Postes pour la formation de son personnel s'accroît d'année en année, quantitativement et qualitativement. Pour 1975, en dehors de la reconduction des actions existantes qui assurent la formation de tous les débutants à leur premier emploi, les actions nouvelles envisagées permettront de réaliser la formation de tous les fonctionnaires promus dans un grade supérieur, de développer les cours de spécialisation et de recyclage et aussi d'étendre les cours oraux pour la préparation de tous les concours.

Plusieurs centres régionaux d'enseignement (Bordeaux, Toulouse, Nancy, Paris *extra-muros*) seront agrandis.

En conséquence, la production des services d'enseignements, évaluée à 207 000 semaines-élèves pour 1974 (soit environ 10 % d'accroissement par rapport à 1973) sera encore augmentée de 10 % pour 1975.

II. — Les services financiers.

Mandats, chèques postaux et Caisse nationale d'épargne constituent les trois volets essentiels de l'activité des Services financiers.

A. — LES VARIATIONS DU TRAFIC

Les éléments chiffrés fournis dans les tableaux ci-après attestent la véracité des prévisions faites à plusieurs reprises par votre commission : diminution sensible du trafic des mandats, augmentation de l'activité des chèques postaux confirmant notre souci de voir maintenir et assurer la survie de ce service, développement relatif de la Caisse nationale d'épargne dont les effets bénéfiques ne sont pas tous portés au crédit de l'entreprise P. T. T.

TABLEAU N° 1

MANDATS

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

ANNEES	MANDATS				TOTAL
	De paiement.	De versement.	« Colbert ».	Autres.	
	(En milliers.)				
1963	117 398	160 837	10 031	24 747	311 013
1964	119 805	163 668	17 902	23 714	325 089
1965	122 342	167 397	25 481	21 350	336 570
1966	124 973	168 850	29 671	21 427	344 921
1967	128 405	172 311	33 402	20 794	354 912
1968	128 327	172 485	36 840	19 909	357 561
1969	128 458	172 393	40 692	20 045	361 588
1970	125 920	156 227	47 493	16 100	345 740
1971	111 555	130 279	48 639	14 385	304 858
1972	99 423	115 522	48 252	13 166	276 363
1973	93 031	107 700	47 221	12 330	260 282

TABLEAU N° 2

CHEQUES POSTAUX

Avoir des comptes au 31 décembre.

ANNEES	PARTICULIERS	COMPTABLES publics.	MONTANT total.
(En milliards de francs.)			
1963	17,835	9,411	27,246
1964	19,892	9,803	29,695
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,798	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563
1973	40,664	22,773	63,437

TABLEAU N° 3

CHEQUES POSTAUX

Evolution comparée : des dépôts aux chèques postaux, du total des dépôts à vue et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

ANNEES	DEPOTS A VUE			DISPONIBILITES monétaires.
	Aux chèques postaux (1).	Dans les banques (2).	Total.	
1963	17 150	75 060	92 210	148 290
1964	18 770	81 670	100 440	160 570
1965	20 570	90 350	110 920	175 660
1966	22 080	99 580	121 660	189 280
1967	24 420	103 060	127 480	198 320
1968	27 050	114 400	141 450	214 160
1969	29 020	116 130	139 150	211 800
1970	30 340	129 110	159 450	235 330
1971	33 310	151 930	185 240	263 190
1972	37 480	181 050	218 530	302 520
1973	41 310	201 260	242 570	332 100

(1) Compte des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et fonds particuliers au Trésor.

TABLEAU N° 4

CHEQUES POSTAUX

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1963	5 547 072	1968	6 805 752
1964	5 801 139	1969	6 964 425
1965	6 067 160	1970	7 074 249
1966	6 317 323	1971	7 234 078
1967	6 545 859	1972	7 230 057
		1973	7 196 835

TABLEAU N° 5

EPARGNE ORDINAIRE

Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année
(y compris les intérêts capitalisés).

(En millions de francs.)

ANNEES	MONTANT	ANNEES	MONTANT
1963	16 794	1968	30 182
1964	19 764	1969	34 461
1965	22 167	1970	39 694
1966	25 003	1971	44 939
1967	27 894	1972	50 523
		1973	57 487

**B. — LES CONSÉQUENCES DE L'AUTOMATISATION
DES CENTRES DE CHÈQUES POSTAUX**

Elles seront examinées sous trois aspects :

- les économies d'effectifs réalisées ;
- l'incidence sur l'ensemble des charges des Services financiers ;
- la possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

a) *Economies d'effectifs réalisées.*

L'automatisation des centres de chèques postaux conduit à des réductions d'effectifs variant de 20 à 30 %, suivant l'importance des établissements et la méthode d'exploitation utilisée.

Toutefois, le lancement d'une opération d'automatisation nécessitant tout d'abord, outre des frais d'études, un renfort temporaire de main-d'œuvre (constitution des fichiers de base et existence de deux chaînes de travail) et un accroissement important des dépenses de matériel : location (ou charges d'amortissement) et entretien des ensembles électroniques, fournitures diverses (supports magnétiques, imprimés spéciaux), etc., présente dans un premier temps un bilan négatif. Des économies substantielles n'apparaissent que lorsque les effectifs peuvent être réduits et les agents occupant les emplois supprimés, reclassés.

La mise en électronique des centres de chèques postaux ayant porté en premier lieu sur les établissements de moindre importance, les économies pourtant notables réalisées dans ces derniers se sont trouvées, pendant plusieurs années, en partie masquées dans les comptes établis au niveau national par le supplément de charges nécessaire au lancement d'opérations de même nature dans des centres de plus en plus importants.

Mais, avec l'automatisation des grands centres : Paris, Lille, Marseille, Lyon, il a été possible de prévoir, au titre des suppressions d'emplois inscrites au projet de budget de 1975, pour les Services financiers, une réduction de 2 120 unités des effectifs de l'ensemble des centres de chèques postaux, qui s'ajoutera à la suppression effective de 3 175 emplois intervenue en 1974, alors que, sur ces deux années, le trafic aura crû au total de 4 % environ.

L'effectif budgétaire des centres de chèques postaux sera ainsi ramené de 33 378 en 1973 à 28 083 en 1975.

b) *Incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des services financiers.*

Par suite des réductions d'effectifs, l'importance relative des frais de fonctionnement du service des chèques postaux (frais financiers relatifs à la couverture des déficits d'exploitation, non compris), par rapport aux charges d'exploitation des services financiers

(intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne, exclus), baisse de trois points de 1974 à 1975 (69,7 % contre 72,7 %). Les frais de fonctionnement du service des chèques postaux ne représenteront toutefois en 1975 qu'un tiers seulement du total général des charges figurant au compte d'exploitation desdits Services financiers.

c) La possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

La gestion électronique des centres a rendu possible la promotion de moyens modernes de règlement.

L'usage du titre universel de paiement (T. U. P.) mis en service en 1971, dont les inscriptions sont directement lisibles par les machines électroniques et qui permet d'encaisser les cotisations et factures suivant le cycle comptable (fournisseurs, clients, administrations) en réduisant au minimum l'intervention humaine, continue à se développer.

Par ailleurs, les échanges de bandes magnétiques avec les usagers importants disposant d'ordinateurs (E. D. F. et O. R. T. F., entre autres), pratiqués depuis 1972 s'intensifient progressivement. Les ordres de prélèvement, les virements et l'émission des mandats en nombre des régimes intérieur et international peuvent être ainsi traités automatiquement sans nouvel encodage de données.

De plus, il est envisagé d'offrir un service analogue aux organismes ne disposant pas d'ordinateurs mais possédant un fichier important relativement stable pour l'exécution de leurs ordres de virement. Dans ce cas, les bandes magnétiques seront constituées puis mises à jour par les centres de chèques à partir des documents sur papier établis par les organismes correspondants.

D'autre part, il est envisagé de créer une lettre-chèque optique qui mettra à la disposition des organismes un nouvel instrument moderne de paiement dont l'exploitation sera entièrement automatisée.

Enfin, l'installation progressive de terminaux d'ordinateur dans des bureaux de poste importants, déjà entreprise à titre expérimental, permettra l'exécution immédiate d'opérations sur les comptes tenus par les centres des services financiers.

III. — Les télécommunications.

Les objectifs prioritaires définis par le VI^e Plan en matière d'équipement téléphonique, sont, dans l'ordre : le rétablissement de la qualité du service — fluidité normale du trafic et modernisation des matériels — et l'augmentation du nombre des abonnements.

Il est aujourd'hui souhaitable de faire le point sur leur réalisation.

A. — L'ÉCOULEMENT DU TRAFIC

En ce qui concerne la fluidité du trafic, la mise en service de très importantes infrastructures qui traduit le début des réalisations consécutives à l'action vigoureuse menée dans ce domaine depuis le début du VI^e Plan se poursuivra en 1975 :

— le nombre des circuits interurbains s'est accru de 15 000 en 1971, de 21 000 en 1972, de 27 000 en 1973 ; les prévisions pour 1974 et 1975 sont respectivement de 43 000 et 52 000 circuits ; on comptera ainsi 255 000 circuits en 1975 contre 87 000 fin 1970 ;

— sur la même période, le nombre des joncteurs interurbains automatiques installés aura été multiplié par 3,3 passant successivement de 169 000 fin 1970 à 200 000 fin 1971, 265 000 fin 1972, 360 000 fin 1973, 448 000 fin 1974 et 550 000 fin 1975.

Parallèlement au développement du réseau interurbain, une action a été entreprise sur les réseaux urbains des grandes villes dont la qualité influe largement sur les conditions générales d'écoulement du trafic, ainsi qu'au niveau de la desserte des abonnés à fort trafic. C'est ainsi que 14 500 équipements pour lignes à fort trafic, capables d'écouler un trafic de six à sept fois supérieur à celui d'une ligne ordinaire, ont été mis en service en 1971 et en 1972 ; 30 000 en 1972 et que 70 000 équipements seront installés en 1973 et 1974. Paris et les grandes villes de province se les partagent dans la proportion 3/4-1/4.

Conjointement, la politique de rénovation du réseau urbain est poursuivie, 120 000 équipements nouveaux étant commandés en 1974 pour remplacer des équipements anciens arrivés à saturation, modernisation intéressant particulièrement le réseau parisien.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande, on peut estimer que l'objectif de fluidité sera vraisemblablement atteint sur les grands axes du réseaux interurbain mais qu'une incertitude demeure pour les liaisons intéressant les grands réseaux urbains — ou les réseaux locaux encore peu automatisés — où la pression des instances sera le plus sensible.

B. — L'AUTOMATISATION

En matière de modernisation, le Plan prévoyait l'automatisation complète à la fin de 1977. Or compte tenu de l'augmentation des coûts des matériels et de la main-d'œuvre, conséquences directes de la conjoncture économique actuelle, la préparation du budget 1975 a été effectuée dans le cadre d'un programme biennal 1975-1976, légèrement en retrait par rapport aux prévisions du Plan. En conséquence, le taux d'automatisation qui était de 88,4 % fin 1973 devrait être de 91,9 % en 1974, 94,6 % en 1975, 96,9 % en 1976, 98,8 % en 1977 pour atteindre 100 % en 1979.

En dehors de ses avantages pour les usagers, l'automatisation est d'une rentabilité indiscutable pour les P. T. T., puisque le prix de revient d'une communication dans les centres manuels est supérieur de 70 % au prix de vente. Le coût de l'automatisation d'un centre de groupement téléphonique est inférieur à deux années de charge salariale du même centre.

C. — LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Enfin, en ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le Plan avait prévu le rythme de réalisation suivant :

AU 31 DECEMBRE	1971	1972	1973	1974	1975
	(En milliers de francs.)				
Abonnements téléphoniques principaux	4 543	4 955	5 472	6 198	7 137

La progression actuellement constatée est conforme à cet échéancier. Toutefois, si la demande nette d'abonnements nouveaux a progressé de 30 % en 1971 et de 34 % en 1972, elle tombe à 12,5 % en 1973, alors que les prévisions correspondaient à un taux

de croissance moyen annuel de 19 %. Il en résulte que, malgré une augmentation des demandes nouvelles satisfaites de 20 % (535 000 en 1972 et 461 000 en 1971, contre 384 000 en 1970), le nombre de demandes nouvelles en instance est passé, au cours de l'année 1972, de 549 000 à 785 000 (+ 42 %) et, au cours de l'année 1973, de 785 000 à 1 004 704, sans compter 102 000 demandes de transfert d'abonnement.

Téléphone. — Evolution des abonnements principaux.

ANNEES	DEMANDES nouvelles nettes.	DEMANDES satisfaites.	INSTANCES en fin de période.
1967	246 770	256 570	392 750
1968	290 830	305 470	378 110
1969	358 370	359 300	377 170
1970	442 430	383 820	435 790
1971	574 380	461 450	548 720
1972	772 071	535 500	785 257
1973	869 337	649 890	1 004 704
1974 (six mois)	422 000	362 830	

Malgré l'intensification du rythme des raccordements, la demande en instance croît sensiblement et le délai moyen de raccordement augmente. Or, les possibilités d'expansion de la demande sont encore très grandes si l'on note que le nombre d'abonnements principaux pour cent habitants n'était, à la fin de 1972, que de 9,5 en France contre 17,4 en Allemagne fédérale, 14 en Italie et 34 en Suède. L'administration ne conteste plus que si cette poussée de la demande liée à l'activité économique, à l'évolution du niveau de vie et surtout à une mutation des esprits se maintient au rythme actuel, il sera très difficile de réduire le délai moyen de raccordement au cours du VI^e Plan.

Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé en janvier 1973 de réviser en hausse les objectifs du VI^e Plan, l'accroissement des raccordements devant conduire à un parc de 12 000 000 de lignes en 1978.

Or, le développement de la crise de l'énergie et surtout des matières premières ainsi que l'évolution rapide des salaires n'ayant pas permis de tenir l'évolution prévue dans le domaine des prix, l'objectif 12 millions d'abonnés ne pourra être atteint qu'avec un retard important.

Dans ces conditions, le budget 1975 prévoit de commander les matériels nécessaires pour assurer :

— le renouvellement d'environ 200 000 lignes automatiques hors d'âge ;

— la substitution de 332 000 lignes automatiques à des installations manuelles ;

— l'installation de 1 250 000 nouveaux équipements automatiques d'abonnés avec les installations annexes correspondantes.

Plus satisfaisante apparaît la situation du télex pour lequel le redressement opéré en 1970 a été consolidé en 1971 et 1972. Le nombre des abonnés au service continue à se développer à un rythme rapide :

— au 31 décembre 1970	24 850
— au 31 décembre 1971	29 215
— au 31 décembre 1972	34 442
— au 31 décembre 1973	41 119

Le délai d'attente est resté très réduit, de l'ordre d'un mois, et la progression du trafic s'est élevée en 1972 à 18 % et 17 % en 1973 marquant un léger tassement après le taux record de 1971 : 23,6 %.

D. — LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE COMMUTATION ÉLECTRONIQUE

L'administration se propose de faire les choix définitifs relatifs à la commutation électronique, au vu des résultats des études techniques et économiques actuellement en cours.

Il s'agit en effet de créer une véritable gamme de centraux pour répondre aux besoins très diversifiés du réseau :

— centraux téléphoniques, mais aussi centraux télex et de téléinformatique ;

— centraux terminaux (ceux auxquels sont raccordés les lignes d'abonnés) ou de transit (entre des centraux terminaux) ;

— centraux destinés aux grands réseaux urbains aux villes de moyenne importance ou aux zones rurales à faible densité.

Toute cette gamme doit être cohérente et modulaire en vue de résoudre rationnellement et économiquement les problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance du réseau, même si du fait de l'ampleur des études à effectuer, il est nécessaire d'en étaler

l'exécution. Les centraux électroniques proposés et dont le prototype est actuellement en service ne couvrent encore qu'une partie de la gamme nécessaire. Il n'est donc pas question de faire dès maintenant des choix techniques définitifs pour l'ensemble des besoins de l'administration.

Sur le plan financier, l'objectif fixé est de généraliser la commutation électronique pour un type de central donné lorsque le coût d'équipement sera égal en électronique et en électromécanique. L'électronique devrait permettre en effet d'offrir des services nouveaux aux abonnés avec des coûts d'exploitation inférieurs.

On sait dès maintenant qu'avec des centraux dits « temporels » le coût d'équipement est d'autant plus faible que la proportion des circuits « numériques » qui lui sont raccordés est plus élevée. C'est dans les centraux de transit et les centraux terminaux pour zones rurales à faible densité téléphonique que cette condition sera le plus facilement réalisée.

Il est donc tout naturel que le programme actuellement prévu pour le VI^e Plan soit constitué principalement de centraux de ce type.

Pour les centres urbains des grands réseaux, il y a lieu de tenir compte du gain sur le coût élevé des bâtiments, du fait que les centraux électroniques tiennent de deux à trois fois moins de place que les centraux classiques.

Par ailleurs, la commutation électronique ne pose pas que des problèmes techniques et financiers : elle représente une véritable mutation qui suppose un effort important de formation et d'adaptation du personnel de l'administration.

Le programme d'équipement actuel comprend la mise en place de centres de transit à grande capacité : Saint-Brieuc 1 800 circuits installés en 1974, Paris-Tuileries centre de transit urbain de 7 200 voies et l'implantation de centraux urbains à grande capacité : 100 000 lignes téléphoniques dans diverses zones de l'Ouest de la France, selon le système en exploitation à Poitiers, et un central de 9 000 lignes à Athis-Mons.

De plus, l'étude de centraux pouvant desservir 50 000 abonnés est actuellement en cours.

D'après les informations communiquées à votre rapporteur, ce programme devait permettre de commander au début du VII^e Plan 10 % des équipements de commutation en électronique, pour passer à 50 % à la fin du Plan.

E. — UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE :
LES AVANCES TÉLÉPHONIQUES REMBOURSABLES

La procédure des « fonds de concours » permet, depuis 1843 (1), de réaliser des investissements partiellement ou non prévus au budget, par l'ouverture de crédits supplémentaires égaux aux montants des sommes perçues à ce titre. La procédure était, et continue d'être utilisée pour la construction de bureaux de poste, la participation des communes étant prise en recettes et affectée aux chapitres de dépenses correspondants.

En vue d'accélérer le rythme des investissements téléphoniques, notamment en vue de la modernisation des réseaux ruraux, la loi de finances du 31 décembre 1951 crée les avances téléphoniques remboursables qui sont assimilées aux fonds de concours et doivent permettre des investissements supplémentaires à concurrence des sommes encaissées.

A l'origine, il était prévu trois types d'avances :

- type I : pour abonnements téléphoniques particuliers ;
- type II : pour abonnements télex ;
- type III : avances faites par les collectivités locales en vue de la rénovation du réseau ;
- le type IV : avances souscrites par des promoteurs immobiliers ou assimilés (zones industrielles, etc.) n'a été créé qu'en 1961.

Le régime juridique actuel des avances remboursables résulte donc de l'article 2 de la loi de finances du 31 décembre 1951 repris à l'article R. 64 du Code des P. T. T. et des décrets d'application du 31 mars 1952 et du 21 février 1961 repris à l'article D. 570 du Code des P. T. T.

Cette procédure est régie par des conventions types annexées au Code des postes et télécommunications dont les traits caractéristiques sont les suivants :

— les avances visant l'établissement d'une ligne d'abonnement téléphonique (convention de type I) sont remboursées dans un délai maximal de dix ans par déduction, chaque année, des taxes et redevances applicables à cette ligne. La durée moyenne d'apurement est de un à deux ans environ. Ce type d'avance ne deviendra majoritaire qu'à partir de 1967 ;

(1) Loi du 6 juin 1843, article 13.

— les avances systématiques demandées à tout nouvel abonné téléx (convention de type II) représentent le versement anticipé de sept mensualités d'abonnement. L'amortissement s'effectue en dix-huit mois par abattement de sept dix-huitièmes de la redevance d'abonnement ;

— les avances permettant aux collectivités publiques ou privées (conseils généraux, municipalités, chambres de commerce) de préfinancer l'extension ou la modernisation de centres ou de réseaux téléphoniques (convention du type III) sont remboursées par affectation des excédents de recettes tirés de la mise en service des équipements préfinancés, le remboursement annuel ne pouvant être inférieur à 6,66 % du montant des sommes versées. La durée moyenne d'apurement est de sept à huit ans environ. La part de ces avances a été majoritaire jusqu'en 1963, année où les avances de ce type représentaient encore 48 % du montant global perçu. Leur impact sur l'implantation du téléphone en zone rurale a été et est encore très important ;

— les avances concernant l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers et même des zones industrielles ou à urbaniser (convention du type IV) sont remboursées en cinq annuités égales à partir de la mise en service du premier poste téléphonique, quel que soit le produit retiré des installations ainsi réalisées.

Les avances passées entre l'administration et des promoteurs immobiliers sont en général du type IV. Pour ce dernier type d'avance, afin de faciliter le recours à l'emprunt des promoteurs pour financer les avances et, en conséquence, ne faire supporter aux utilisateurs d'appartements que les intérêts de l'emprunt, selon des modalités où l'administration n'intervient pas, la convention type a été modifiée légèrement : le remboursement de l'avance est fait à l'organisme prêteur et non au promoteur.

Un autre type d'avances remboursables est apparu en 1974 sous forme de subventions consenties par les conseils régionaux. Ces subventions devraient également permettre une accélération du rythme de l'automatisation de la production d'abonnés et de l'amélioration du trafic dans les régions intéressées.

CHAPITRE II

APPRECIATIONS SUR LA MISSION DU SERVICE PUBLIC DES P. T. T. ET LES MOYENS DONT IL DISPOSE

A. — Généralités.

En tenant compte de l'ensemble des opinions et des jugements portés sur les Postes et Télécommunications, très nombreuses il faut le reconnaître, il reste que cette administration est avant tout un service public caractérisé par les prérogatives qui s'attachent à une telle notion mais aussi par les servitudes qu'elle entraîne.

Ainsi il est connu et admis que ce service doit exécuter sa mission au nom de certains principes comme l'égalité des citoyens devant les prestations qu'il offre. Il est également reconnu et admis qu'il puisse être fait appel à lui pour prêter son concours à certaines activités ou interventions effectuées au nom et dans l'intérêt collectif.

Ainsi parmi ces activités est-il aisé d'admettre qu'il est important que la presse soit acheminée et parvienne aux citoyens au moindre coût pour que ces derniers soient en possession de l'information, quelle que soit leur situation sociale.

Il est aisé également d'admettre qu'au nom de l'intérêt général et pour procurer au Trésor les fonds qui lui sont nécessaires, le service des chèques postaux collecteur de fonds remplisse sa mission dans un régime de quasi-gratuité pour les titulaires de compte.

De même il est intéressant de savoir qu'en raison de l'importance des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne, les collectivités locales et autres organismes d'intérêt général ont la possibilité de contracter des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux sensiblement inférieur au taux du marché.

Or les exploitations de ces trois activités : transport de la presse, collecte pour le Trésor par les chèques postaux, collecte pour la Caisse des Dépôts et Consignations par la Caisse nationale

d'épargne, sont déficitaires et l'équilibre du budget annexe ne peut être trouvé que par l'apport très important des recettes des Télécommunications mais aussi par un recours à l'emprunt qui est en croissance continue.

Ainsi transport de la presse, chèques postaux, Caisse nationale d'épargne et endettement de l'entreprise sont les quatre sujets qui donnent lieu à de sérieuses préoccupations : les points chauds des P. T. T.

B. — Le transport de la presse.

La charge résultant pour la Poste de l'acheminement et de la distribution de la presse est bien connue du Sénat.

Avec près de 2 200 millions d'objets, la presse représente environ 30 % du tonnage transporté ; 20 % en nombre du trafic total des correspondances mais ne procure que 2 % environ des recettes postales.

La partie la plus importante et la plus caractéristique du trafic concerne les journaux routés expédiés par les éditeurs aux abonnés et dépositaires, soit 2 040 millions d'envois ; leur prix de revient unitaire pour 1974 est de 0,519 F alors que la taxe correspondante se situe à 0,035 F. Le tarif ne couvre donc que 7 % des charges et, aux dernières estimations, le déficit global est évalué à 900 millions environ.

Ce montant représentait en 1974 sensiblement la moitié du solde débiteur du compte d'exploitation de la Poste. La comparaison n'est plus la même pour 1975, le solde débiteur n'atteignant que 233 millions du fait de l'augmentation des taxes. Il est clair pourtant qu'une partie des augmentations de taxe intervenues en septembre 1974, a servi en pratique à éponger le déficit du transport de la presse, privant ainsi le service de la possibilité d'effectuer des travaux d'équipement d'un volume plus important.

Il y a donc en 1975 une stabilisation du déficit de presse mais également une quasi-stabilisation des investissements.

C. — La situation des chèques postaux.

La situation des chèques postaux ne s'améliore que très relativement malgré les mesures prises par le Gouvernement concernant l'augmentation du rendement des fonds par la rémunération au taux du marché monétaire de l'accroissement des dépôts au-delà du niveau atteint en 1971.

L'avoir moyen atteint en 1971, soit 30 800 millions, est rémunéré comme par le passé au taux en vigueur depuis 1953, soit 1,5 %, tandis que la partie excédant ce montant, soit 12 000 millions environ en 1975, sera rémunérée à un taux moyen de 9,5 %, ce qui, pour l'ensemble, devrait permettre un rapport atteignant presque 3,7 %.

Or, le taux d'équilibre du fonctionnement du service se situe à plus de 6 % ce qui interdit encore un espoir de redressement sérieux de la situation du service.

D. — La situation de la Caisse nationale d'épargne.

Une consultation sommaire du « Bleu » permet à nos collègues de se rendre compte qu'au titre de 1974 la différence entre les produits et les charges d'intérêts de la Caisse nationale d'épargne atteignait 435 millions de francs et que pour 1975 cette différence est de 329 millions de francs. Il est clair qu'en tenant compte des frais d'administration de l'institution les deux années laissent apparaître un solde débiteur.

Il n'est pas contestable que les mesures prises par le Gouvernement à partir du 1^{er} juillet 1974 et qui se poursuivront en 1975 ont et auront une incidence favorable sur la collecte de l'épargne.

Ces mesures, si l'on tient compte que le rendement du portefeuille restera pratiquement inchangé, ont toutefois pour effet d'accroître les charges de la Caisse nationale d'épargne de 730 millions de francs pour 1975, aboutissant à un déficit d'exploitation de l'institution de 800 millions de francs environ, portant le déficit des services financiers à près de 2 000 millions de francs.

*
* *

Ainsi l'accomplissement de sa mission pour le bien public met le service des Postes et Télécommunications dans l'obligation de prêter son concours à des activités caractérisées par des impératifs d'intérêt national dont l'exécution s'avère déficitaire ce qui conduit l'entreprise à rechercher l'équilibre de sa gestion par un recours de plus en plus important à l'emprunt. Cet état de choses devient **préoccupant**.

E. — Endettement des Postes et Télécommunications.

Comme le savent nos collègues, l'équilibre du budget annexe des P. T. T. est subordonné pour 1975 à la réalisation pour un montant de 4 750 millions de francs d'une ligne de recettes apparaissant en deuxième section intitulée « Produit brut des emprunts ».

Il faut noter avec intérêt que l'intitulé correspondant des deux années passées, très ambigu, « Financement à déterminer », a disparu et que la rédaction actuelle gagne incontestablement en clarté. Toutefois, cette clarté ne résout pas le problème de fond et il faudra sans doute beaucoup de recherches et d'imagination dans la prospection des fonds nécessaires à la satisfaction des besoins de financement qui excéderont très certainement le montant annoncé.

Cette pratique est toutefois plus satisfaisante pour la Haute Assemblée que celle des deux années passées où manifestement des réserves pouvaient être émises en ce qui concerne la stabilité des tarifs. Il faut souligner que ces réserves se sont avérées fondées puisque aussi bien les tarifs des Télécommunications furent relevés de 16 % en juillet 1973 et que les taxes postales ont été majorées substantiellement en septembre 1974. C'est ce que laissait prévoir votre rapporteur qui s'exprimait ainsi : « En 1974, le déficit est particulièrement important. Doit-on en conclure que ce sont les tarifs postaux qui seront augmentés ».

C'est chose faite !

Quoi qu'il en soit le produit des emprunts depuis 1970 a évolué ainsi qu'il suit :

1970	549 millions.
1971	1 236 —
1972	2 237 —
1973	3 425 —
1974 (prévus dont 3 253 réalisés).....	4 630 —
1975 (prévus).....	4 750 —

Le recours à l'emprunt — donc à l'endettement de l'entreprise — aura donc progressé dans la proportion de 1 à 8,5 en cinq ans, ce qui est très important.

Les charges d'intérêts et d'amortissement qui vont en résulter dans les années à venir augmenteront dans des proportions très importantes et se répercuteront de façon inquiétante sur les comptes d'exploitation et notamment sur ceux des années de la deuxième partie de la prochaine décennie.

Le Sénat devait être informé d'une telle situation, de ses causes et de ses conséquences.

On peut en conclure que les charges indues supportées par l'Administration des Postes et Télécommunications pour satisfaire aux impératifs de l'intérêt général devraient revenir tout normalement au budget général de l'Etat.

En 1975, votre rapporteur renouvelle donc au nom de la Commission des Finances cette demande qu'il n'avait pas manqué d'exposer devant le Sénat à l'occasion des discussions budgétaires de 1959 à 1967.

F. — Les problèmes concernant le personnel.

Il est certain aujourd'hui, c'est-à-dire en novembre 1974, que la partie du rapport de votre commission présenté il y a un an intitulée : « Ses inquiétudes en ce qui concerne le personnel » constituait une prophétie qui se vérifie aujourd'hui. Les négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales portent en effet, pour l'essentiel, sur les différents points rappelés à l'époque devant le Sénat : créations d'emplois, titularisation des auxiliaires, mesures catégorielles, mutations suspendues, montant de la prime de résultat d'exploitation, parité traditionnelle avec les Finances non respectée, problèmes posés par l'automatisation, par les recyclages indispensables et par les problèmes nouveaux du recrutement.

Inquiétudes, faiblesses, points noirs, tels étaient les mots employés en 1973 qui en 1974 restent d'actualité au cœur d'un mouvement qui, en affectant sensiblement l'activité nationale, diminue la production et par voie de conséquence est un facteur de baisse de la richesse du pays.

La commission croit utile à nouveau d'attirer l'attention du Gouvernement sur tous les problèmes restés trop longtemps sans solution au sein du grand service public des Postes et Télécommuni-

cations, sur d'autres problèmes qui, ayant reçu des solutions de principe, voient leur application soumise à des délais trop importants enfin sur l'aspect crispant et démoralisant des trop nombreuses réformes de structures qui engendrent chez les personnels des inquiétudes légitimes et des préoccupations trop fréquentes. L'instauration ou plus précisément le retour à un climat de confiance est absolument nécessaire dans l'ensemble des P. T. T. C'est le vœu ardent de la commission.

TROISIEME PARTIE

AUDITION DU SECRETAIRE D'ETAT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission des Finances a procédé à l'audition du Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications dans sa séance du 29 octobre 1974.

Répondant aux questions de nos collègues et de votre rapporteur spécial, M. Lelong a notamment fourni les indications suivantes :

— Des instructions ont été données aux directeurs régionaux et départementaux des P. T. T. pour que désormais plus aucune suppression des petits bureaux ne soit décidée sans l'avis conforme du conseil municipal intéressé. Par contre, si la chute du volume des opérations le justifie, le poste pourra être déclassé.

— Compte tenu des très dures conditions de travail dans les centres de tri, l'administration fera le maximum pour adapter l'effectif des personnels à l'augmentation du trafic postal. Elle entend faire un effort important pour l'aménagement et la modernisation des locaux existants selon un plan qu'il convient d'accélérer.

L'automatisation du tri postal doit résoudre l'essentiel des problèmes à terme. En attendant la mise au point du système fondé sur la lecture optique, l'administration aura recours à un système intérimaire fondé sur la possibilité de codage de lettres par les employés de postes aux heures creuses. Mais ces procédés ne sont pas encore applicables aux paquets.

— La tarification actuelle, après les hausses intervenues cet été est fondée sur le strict respect du prix de revient avec une exception temporaire en ce qui concerne les organismes de vente par correspondance : les hausses décidées ont été étalées sur deux ans de façon à ne pas trop obérer leurs comptes d'exploitation et

de participer à l'opération de « refroidissement ». La perte pour 1975 de cette mesure de tempérament se chiffre à quelque 200 millions de francs.

*
* *

Le secrétaire d'Etat a évoqué, à la demande du président Bonnefous, les difficultés actuelles de son département.

La grève doit être replacée dans le cadre général de la fonction publique. En juillet 1974, le Gouvernement a signé un accord salarial avec des organisations syndicales qui représentent 65 % des personnels. A la suite de cet accord, le traitement mensuel d'un préposé, par exemple, a augmenté de 15 % depuis le 1^{er} janvier 1974. Il aboutit à des augmentations moyennes supérieures à l'augmentation des prix.

Or, les organisations syndicales, qui n'ont pas signé la convention, minoritaires dans la Fonction publique, sont majoritaires dans les P. T. T. et leurs revendications remettent en cause cet accord général.

L'application de l'accord de juillet représente déjà une charge considérable pour le budget de l'Etat. Le Gouvernement ne saurait accepter qu'on cumule les avantages de la Fonction publique et ceux que réclament certains syndicats des P. T. T., soit au moins 2 milliards de francs de dépenses supplémentaires, c'est-à-dire des augmentations de salaires déraisonnables.

Pour satisfaire les revendications actuelles, il faudrait soit des augmentations de tarifs (porter le timbre à 1 F), soit obtenir 2 milliards de subventions du budget de l'Etat, soit réduire les investissements de 2 milliards (ce qui causerait un chômage important dans l'industrie téléphonique et l'électronique), soit augmenter l'endettement, ce qui est impossible parce que les possibilités du marché intérieur sont limitées et sur les marchés extérieurs, il y a trop d'incertitudes.

Cela dit, le Gouvernement est prêt à engager de nouvelles négociations à la fin de l'année pour une amélioration de l'accord général applicable à l'ensemble de la Fonction publique.

D'autre part, il pense que peuvent être utilement abordés les problèmes spécifiquement P. T. T. Les discussions peuvent porter sur les emplois, les titularisations d'auxiliaires, les nominations en surnombre, ainsi que sur des problèmes catégoriels (agents des centres de tri, techniciens des télécommunications). Sur le seul plan P. T. T. des efforts supplémentaires peuvent donc être faits.

*
* *

Son attention ayant été appelé sur le problème des *avances remboursables*, le Secrétaire d'Etat a déclaré qu'avait été décidé de supprimer avant deux ans celles demandées aux *particuliers* pour la réalisation des raccordements individuels — lignes urbaines et lignes longues en milieu rural — et de modifier en conséquence la liste des priorités dans le but de tenir un plus large compte de l'intérêt que présente le téléphone lorsqu'il constitue un instrument de travail ou un élément de sécurité important.

Les avances sont intégrées chaque année, après avis du contrôleur financier, au budget annexe des P. T. T., par la procédure dite de rattachement. Ainsi, en 1974, le montant des avances versées par les particuliers devrait s'élever à 360 millions de francs dont 220 millions de francs au titre de la première section du budget annexe. Pour 1975, une première estimation indique que leur suppression se traduirait par une perte directe d'environ 420 millions de francs. On peut, en outre, craindre un effet d'entraînement de cette suppression sur les conventions conclues avec les collectivités locales et les promoteurs immobiliers, ce qui porterait le total des pertes directes et indirectes à 660 millions de francs, ce montant constituant une hypothèse relativement pessimiste.

Etant donné qu'il n'est pas possible de renoncer purement et simplement à une telle recette sans contrepartie, car cela ralentirait d'une manière sensible la croissance de l'équipement national en télécommunications et déséquilibrerait le budget annexe, il est envisagé, pour rétablir des possibilités budgétaires analogues à celles qu'aurait assuré le maintien des avances des particuliers, de procéder à une augmentation de la taxe de raccordement qui pourrait passer de 500 F à 1 100 F pour les abonnés nouveaux et de 300 F à 700 F pour les transferts.

Votre Commission des Finances, prenant acte de cette décision, avait toutefois estimé qu'il était bon, pour plus de sûreté, de lui donner une sanction législative ; mais l'amendement qu'elle avait pensé vous proposer est devenu, depuis, sans objet, puisque le Secrétaire d'Etat a décidé de ne plus exiger des particuliers des avances remboursables à dater du 1^{er} janvier 1975.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Postes et Télécommunications pour 1975.

ANNEXES



Les documents annexés au présent rapport ont été regroupés par centres d'intérêts et par grandes branches d'activités ou fonctions principales, selon la répartition suivante :

Intérêt général.

- I. — Les mesures indemnitaires inscrites dans le projet de budget et leur évolution depuis 1970.
- II. — Structure, activités et moyens des Services sociaux de l'administration.
- III. — L'Union des associations sportives des P. T. T.

Poste.

- IV. — L'activité de la Société d'économie mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (Somepost).
- V. — L'activité de la Société française d'études et de réalisation d'équipements postaux (Sofrepost).

Services financiers.

- VI. — La Caisse nationale d'épargne : rôle et situation parmi les autres établissements collecteurs.

Télécommunications.

- VII. — Les sociétés agréées pour le financement des télécommunications.
- VIII. — Nature, objectifs et activités en 1972 et 1973 de la Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des télécommunications (Socotel).
- IX. — Informations sur la Société française d'études et de réalisations d'équipements des télécommunications (Sofrecom).
- X. — Bilan de l'activité de la Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (Sotelec).
- XI. — La Société française de télédistribution.
- XII. — Le Centrex.
- XIII. — La Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France câbles et radio).
- XIV. — Les programmes d'action des télécommunications.

ANNEXE I

MESURES INDEMNITAIRES INSCRITES DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1975

Dotation : 68,7 millions.

I. — Relèvement des taux.

- Prime de résultat d'exploitation de 1 090 à 1 200 F (+ 10,09 %).
- Allocation spéciale provisoire des ingénieurs (+ 35 %).
- Prime de technicité des techniciens des télécommunications : taux mensuel porté de 200 à 245 F (+ 22,5 %).
- Allocation en faveur de certains personnels techniques de catégorie A : taux mensuels portés de 225 à 275 F et de 350 à 425 F (+ 22,2 % et + 21,4 %).
- Allocation spéciale provisoire en faveur de certains personnels techniques : taux mensuel porté de 90 à 110 F et de 120 à 150 F (+ 22,2 % et + 25 %).
- Indemnité de commandement : taux porté de 0,80 à 1,10 F par jour (+ 37 %).
- Indemnité d'intérim (+ 25 %).
- Indemnité horaire pour travail normal de nuit : taux global porté de 2,15 à 2,35 F (+ 9,3 %).
- Indemnité de production (+ 100 %).

II. — Extension à de nouveaux bénéficiaires.

- Indemnité de risques et de sujétion : extension aux agents de bureaux de la distribution, de l'acheminement et des lignes.
- Indemnité pour escorte de fonds et valeurs : extension aux conducteurs des fourgons blindés.

Tableau comparatif de l'accroissement des principales indemnités.

NATURE DES INDEMNITÉS	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1970-1975
	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Taux en francs.	Pourcentage d'accroissement.	Pourcentage d'accroissement.
Prime de résultat d'exploitation (taux annuel).....	760	4,80	850	11,8	920	8,2	1 000	8,7	1 090	9	1 200	10,09	43
Indemnité pour travail de nuit (taux horaire).....	1,55	10,7	1,55	»	1,55	»	1,75	12	2,15	22	2,35	9,3	51
Prime de transport (taux mensuel)	23	15	23	»	23	»	23	»	23	»	23	»	»
Gérance et responsabilité (taux annuel).	De 3 280 à 340	»	De 4 264 à 667	30	De 4 264 à 667	»	De 4 264 à 667	»	De 5 326 à 834	25	De 5 326 à 834	»	62
Indemnité horaire de responsabilité pécuniaire.....	0,16 ou 0,08	»	0,20 ou 0,10	25	0,20 ou 0,10	»	0,20 ou 0,10	»	0,24 ou 0,12	20	0,24 ou 0,12	»	50
Indemnités forfaitaires de sujétion spéciale des D.D.A., I.N.P. et I.N.P.A.D. (taux annuel).	De 1 209 à 936	»	De 1 209 à 936 (1)	»	De 1 632 à 947	20,2	De 1 632 à 947	»	De 1 958 à 1 136	20	De 1 958 à 1 136	»	61
Indemnités forfaitaires de sujétion spéciale des I.N.P.A.T. (taux annuel).	De 2 400 à 1 200	»	De 2 400 à 1 200	»	De 3 240 à 1 620	35	De 3 240 à 1 620	»	4 200	29	4 200	»	75
Indemnité forfaitaire de sujétion spéciale des services ambulants (taux mensuel).....	90	»	90	»	90	»	90	»	120	33	120	»	33
Allocation spéciale provisoire (taux mensuels) :													
— Cadre A des télécommunications	»	»	»	»	»	»	»	»	350 à 225	Créat.	425 275	21,4 22,2	» »
— Techniciens des télécommunications	90	50	200	120	200	»	200	»	200	»	245	22,5	»
— Service du dessin.....	»	»	»	»	»	»	120	»	120	»	150	25	»
— Service automobile.....	»	»	»	»	»	»	90	»	120	33	150	25	»
Indemnité de risque et de sujétion (taux annuel).....	De 965 à 620	»	De 965 à 620 (2)	»	De 965 à 620	»	De 1 158 à 744 (1)	20	De 1 158 à 744 (1)	»	»	»	»
Indemnité forfaitaire mensuelle des brigades roulantes.....	75 ou 60	»	75 ou 60	»	75 ou 60 (2)	»	97,5 à 78	30	97,5 à 78	30	»	»	»
Autres indemnités (3).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Octroi d'une indemnité de sujétions spéciales aux agents du C. N. E. T. chargés des études des contrôles de fabrication et des réceptions concernant les articles d'habillement approvisionnés par l'administration. Création d'une indemnité spécifique de risques en faveur des agents chargés de l'escorte des fonds et valeurs.

(2) Octroi aux agents des brigades de réserve de Paris *intra-muros* de l'indemnité de fonctions de la brigade roulante.

(3) Le taux de certaines indemnités étant fixé par rapport au traitement, elles ont évolué en conséquence, dans les mêmes conditions que les rémunérations; c'est le cas notamment de l'indemnité de résidence, de la prime spéciale d'installation, des indemnités pour travaux supplémentaires et, dans une certaine mesure, de la prime de rendement.

ANNEXE II

STRUCTURES, ACTIVITES ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le Service social des P.T.T. a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue le 1^{er} janvier 1967 le Service des affaires sociales qui a été rattaché à la Direction du personnel et des affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'Administration centrale des P.T.T.

I. — Structure du service social de l'administration des P.T.T.

L'organisation du service social, qui est à l'image de celle des services de l'administration, se présente comme suit :

1° A L'ADMINISTRATION CENTRALE

a) Le bureau S.A. qui définit la politique sociale et qui, à ce titre, est chargé du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, des études générales, de l'information et de la documentation sociales.

b) La sous-direction S.B. d'infrastructure sociale, dont les activités essentielles se rapportent aux équipements sociaux d'accompagnement des équipements d'exploitation (centres d'examen de santé, infirmeries, restaurants administratifs, coopératives...), aux équipements d'habitation et de garde des enfants du personnel (hébergement des jeunes agents, logement du personnel, crèches...), aux équipements sportifs, socio-éducatifs et de vacances (installations sportives, colonies et camps de vacances, garderies, maisons familiales de vacances...).

c) Le bureau S.C. d'action sociale qui, dans le cadre de l'assistance au personnel, est chargé de définir la mission et le rôle des assistantes sociales, de promouvoir les différentes formes d'aides sociales (aide à l'enfance et aux familles, aide aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite...), et d'établir les relations avec les sociétés de personnel.

2° DANS LES SERVICES EXTÉRIEURS

Les directions régionales des Postes et des Télécommunications disposent d'une cellule « Service social » spécialisée tandis qu'une assistante sociale chef placée sous l'autorité du directeur régional des postes coordonne et supervise, sur le plan technique, l'action des assistantes sociales en fonctions dans la région.

Dans les directions régionales des Télécommunications et les directions départementales, une ou plusieurs assistantes sociales, placées sous l'autorité de chacun des chefs de service, apportent leur aide au personnel rattaché à chacune de ces directions.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

3° ORGANISMES CONSULTATIFS

Composés de représentants de l'administration et de représentants des syndicats et des associations gestionnaires d'œuvres sociales, ils permettent au personnel de participer à l'élaboration de la politique sociale de l'administration. Ces organismes sont :

— le comité national et les comités régionaux des affaires sociales qui participent à l'élaboration du projet de budget social et qui sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'Administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales ;

— la commission ministérielle de la jeunesse qui étudie les problèmes particuliers que posent les jeunes au sein de l'Administration des Postes et Télécommunications.

En outre, deux types d'organismes paritaires ont été créés :

— les commissions de sélection pour l'attribution de logements au personnel ;

— les comités d'accueil pour l'organisation de l'accueil des jeunes agents débutants.

II. — Activités du service social de l'Administration des P. T. T.

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et, au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1° LE SERVICE DES ASSISTANTES SOCIALES

Chargé à l'origine des problèmes individuels et familiaux, le service des assistantes sociales des P. T. T. constitue désormais un « service spécialisé d'entreprise ». De ce fait, les assistantes sociales des P. T. T. sont maintenant spécialisées dans le règlement des problèmes individuels spécifiques des agents, leur mission fondamentale étant d'aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail.

2° LES ŒUVRES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) *Accueil et logement du personnel.*

En raison de sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs, particularité du recrutement, changements de résidence), l'Administration des P. T. T. a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement des débutants et des élèves des cours professionnels ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

— *Accueil et hébergement des jeunes agents débutants :*

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés dans des foyers d'accueil, dans des foyers de jeunes travailleurs dans lesquels des places ont été réservées, dans des mini-foyers ou dans des foyers-résidences. La capacité actuelle de ces foyers est de 9 350 places. Des projets en cours de réalisation ou à l'étude prévoient la création de trois nouveaux foyers d'une capacité totale de 450 places dans la Région parisienne, cependant que les efforts d'implantation de mini-foyers, notamment en grande banlieue, sont poursuivis. En outre, ce service peut fournir des adresses de chambres en hôtel ou chez les particuliers.

— Hébergement des agents suivant un cours professionnel :

Un effort particulier est entrepris pour favoriser le logement, pendant la durée de leur scolarité, des agents appelés à suivre des cours professionnels de formation ou de perfectionnement. Quatorze foyers de l'espèce, d'une capacité de 1 100 lits, existent déjà, et quinze autres, représentant 1 700 lits, sont prévus.

— Logement des agents mariés ou des célibataires :

Les logements dont dispose l'administration pour son personnel proviennent des réservations effectuées soit par les préfets, au titre de l'article 200 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, soit par conventions directes passées avec des organismes H. L. M. à l'aide de crédits spécifiques du budget annexe. Ces logements sont attribués compte tenu de la situation familiale et des conditions d'habitat des demandeurs, sur avis d'une commission de sélection.

Ainsi qu'il apparaît sur le tableau ci-après, plus de 50 000 logements ont été attribués à ce jour, dont plus de 16 000 dans la région parisienne.

Logements attribués au agents des P. T. T. depuis 1955.

ANNEES	PROVINCE			REGION PARISIENNE			TOTAL général.
	Logements conventionnés.	Logements obtenus au titre de l'article 200 du C. U. H.	Total.	Logements conventionnés.	Logements obtenus au titre de l'article 200 du C. U. H.	Total.	
De 1955 à 1965.....	8 699	8 566	17 265	4 730	1 272	6 002	23 267
1966	1 790	1 323	3 113	725	139	864	3 977
1967	1 072	1 093	2 165	1 123	95	1 218	3 383
1968	1 063	932	1 995	999	98	1 097	3 092
1969	683	851	1 534	868	59	927	2 461
1970	782	1 385	2 167	1 190	32	1 222	3 389
1971	1 167	1 207	2 374	1 090	7	1 097	3 471
1972	589	1 018	1 607	1 222	6	1 228	2 835
1973	620	960	1 580	1 779	26	1 805	3 385
1974 (1).....	168	297	465	850	10	860	1 325
	16 633	17 632	34 265	14 576	1 744	16 320	50 585

(1) Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

b) Aide pécuniaire.

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1 000 F.

Les prêts, remboursables chaque mois par voie de précompte sur le traitement, sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 2 500 F.

c) *Restaurants administratifs et réfectoires.*

Les restaurants administratifs des P. T. T. sont régis par des statuts conformes aux statuts types élaborés par l'administration dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. Au nombre de 133, les restaurants des P. T. T. servent en moyenne 76 000 repas par jour, non seulement au personnel des P. T. T. mais également aux agents d'autres administrations (17 % environ).

D'autre part, l'administration a installé dans la banlieue parisienne des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 83, qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que dans tous les services d'une certaine importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

d) *Œuvres en faveur des enfants d'agents.*

L'administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des colonies et des camps de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1973, vingt-quatre colonies ont été ouvertes pendant les vacances de Pâques, quatre à Noël, tandis que quatre-vingt-cinq colonies et camps de vacances fonctionnaient pendant l'été et recevaient plus de 16 000 enfants ou adolescents.

D'autre part, des garderies ouvertes aux enfants d'âge scolaire fonctionnent les mercredis et jours de vacances scolaires non fériés, dans les principales villes. En outre, des sorties de neige sont organisées dans les villes des régions montagneuses pendant la saison d'hiver.

Enfin, si elle ne gère pas directement des crèches, l'administration participe aux frais de placement des enfants d'agents féminins dans des crèches ou chez des gardiennes agréées et réserve des places dans de nouvelles crèches en échange d'une participation au financement de la construction de ces établissements.

e) *Service médico-social.*

Des infirmeries ou des postes de secours d'urgence ont été créés dans tous les grands services. D'autre part, depuis une dizaine d'années des centres d'examen de santé fonctionnent dans les grandes villes. Ils sont actuellement au nombre de vingt-cinq dont sept à Paris.

f) *Coopératives.*

Les coopératives des P. T. T. sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 79 coopératives groupant près de 190 000 sociétaires.

g) *Education physique et sports.*

L'action de l'administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.

— Centres d'éducation physique et d'initiation sportive :

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés. Il existe actuellement 142 centres à Paris et en province.

— Installations sportives :

L'administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des P.T.T., mis au point en accord avec les responsables de cette association.

Une trentaine d'opérations est prévue au titre du VI^e Plan (aménagement de stades, construction de salles de sport, de piscines, de chalets de neige, etc.).

h) *Loisirs, vacances.*

Plus de 140 foyers de loisirs pour les jeunes sont ouverts dans les centres importants. D'autre part, des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'administration participe, chaque année plus largement, au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 21, les « Maisons P. T. T. » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix modique et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) *Aide aux associations de personnel.*

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent, dans leur domaine respectif, l'action sociale de l'administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des P. T. T., notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — Moyens d'action sur Service social des P. T. T.

1^o LE BUDGET

Le Service social dispose :

— d'une part, de crédits de fonctionnement, qui ont atteint près de 112 millions de francs en 1974 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;

— d'autre part, de crédits d'investissement (81 millions d'autorisations de programme en 1974) affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1974, ces crédits ont atteint la somme de 6,3 millions de francs.

Progression du budget des affaires sociales.

ANNEES	CREDITS de fonctionnement (1 ^{re} section).		CREDITS D'EQUIPEMENT (2 ^e section) (autorisations de programme).			
	Chapitres 6108 et 6301 (œuvres sociales).	Indices de progression.	Réalisations sociales.	Indices de progression.	Logement du personnel.	Indices de progression.
	(En francs.)		(En francs.)		(En francs.)	
1961	11 224 080	100	750 000	100	14 000 000	100
1964	22 874 571	204	4 100 000	546	17 000 000	121
1967	43 491 983	377	8 990 000	1 200	23 000 000	164
1969	59 745 025	531	11 000 000	1 466	27 000 000	192
1970	66 035 966	588	11 000 000	1 466	30 000 000	214
1971	72 460 466	645	11 000 000	1 466	36 000 000	257
1972	88 611 144	789	13 300 000	1 773	44 000 000	314
1973	100 990 062	908	20 000 000	2 666	50 000 000	357
1974	118 030 557	1 051	24 000 000	3 200	57 000 000	407

2° LE PERSONNEL

Des personnels de différents grades sont utilisés par le Service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales :

— le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au Service des affaires sociales au Ministère et dans les sections « Service social » des directions régionales ;

— les assistantes sociales : personnel spécialisé du Service social ; les effectifs budgétaires comprennent 251 emplois, dont 26 d'assistante sociale chef ;

— les infirmières : au nombre de 156, elles sont affectées dans les grands services où existent des infirmeries ;

— le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3° LES LOCAUX

Des locaux dont la construction est généralement financée par les services d'exploitation mais dont l'équipement est pris en charge par le Service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4° AIDES DIVERSES

Des aides substantielles sont apportées par l'administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

IV. — Finalité du service social des P.T.T.

Pour répondre aux besoins de son personnel, l'administration des P.T.T., qui compte plus de 370 000 agents, s'est préoccupée depuis de nombreuses années de développer son service social.

Cependant, malgré les progrès incontestables accomplis au cours de ces dernières années, il n'en reste pas moins que l'écart entre les besoins réels et les moyens fournis est encore important et plus particulièrement dans la région parisienne. En effet, une zone d'ombre persiste sur cette région essentiellement pour deux raisons : un moins grand impact de l'action sociale à Paris qu'en province (coût du terrain et de la construction plus élevé, population plus éparse géographiquement et très mobilisée par le temps des transports, grande instabilité des personnes, présence de nombreux chefs de service dont l'action s'exprime plus difficilement qu'en province), et des besoins sociaux plus importants, conséquences des conditions de vie spécifiques de la Région parisienne.

C'est pourquoi, le budget social du prochain exercice sera orienté selon les deux grands objectifs suivants :

- poursuivre les efforts actuels sur l'ensemble de la France ;
- intensifier fortement l'action sociale en région parisienne.

1° POURSUIVRE LES EFFORTS ACTUELS SUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE

Il convient bien entendu de maintenir et de poursuivre les efforts déjà entrepris pour ne pas réduire ni en quantité, ni en qualité les prestations dont bénéficient les agents provinciaux, de faire face enfin aux engagements pris antérieurement et aux dépenses d'entretien et d'équipement.

2° INTENSIFIER FORTEMENT L'ACTION SOCIALE EN RÉGION PARISIENNE

Cet objectif constitue l'un des axes principaux du développement du budget de 1975. Il est nécessaire en effet de tenir compte du poids particulier de la Région parisienne dans les structures administratives et de l'importance des besoins sociaux qui s'y manifestent. L'effort à réaliser correspond à une double préoccupation :

— favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active et améliorer leur condition de logement en mettant à leur disposition un plus grand nombre de moyens d'hébergement ;

— améliorer la qualité de vie des agents en intensifiant l'action sociale notamment dans le domaine de la garde des enfants et du logement, en développant l'effort entrepris depuis quelques années et en recherchant de nouvelles techniques d'intervention permettant d'obtenir une meilleure adéquation des équipements d'habitation aux équipements de travail.

ANNEXE III

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES P. T. T. DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — Organisation.

L'Union des A. S. P. T. T. est une union d'associations à forme fédérale. Son Comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des A. S. P. T. T. est d'être dirigée, à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc. et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — Activités.

Constituée en 1945 par 47 associations totalisant 6 095 membres, l'Union des A. S. P. T. T. s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport P. T. T. ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports ont permis, en onze ans, de former 999 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, etc.

Enfin l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V^e et le VI^e Plans a été concrétisé par la réalisation de : 57 stades, 33 salles omnisports, 45 bases nautiques, 17 chalets de sports d'hiver, 6 piscines et 2 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des P. T. T. étrangère.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

— 25 % des investissements par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

— 25 % par l'administration des P. T. T. qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1973, la participation de l'administration s'est ainsi élevée à :

— 2 058 596 F au titre des 25 % ;

— 2 150 000 F au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'Union des A. S. P. T. T. qui, de 1962 à 1974, est passée de 30 000 à 123 454 sociétaires et de 138 à 189 associations qui groupent 930 équipes de football, 689 de basket-ball, 232 de volley-ball, 16 127 skieurs, 9 507 nageurs, 4 048 athlètes, etc.

Dans cette masse, les A. S. P. T. T. qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale voire mondiale :

Maryvonne Dupureur, médaille d'argent aux Jeux olympiques de Tokyo ;

Michèle Mombet, corecordwoman du monde de relais ;

Michel Rousseau et Claude Mandonnaud, champions et recordmen d'Europe ;

Robert Sainte-Rose, Monique Noirod, Odette Ducas, Christine Debourse-Wartell, Marie-France Dubois, Francis Gonzalez, Francis Demarthon, champions et recordmen de France, etc.

Enfin sept représentants de sports P. T. T. ont été sélectionnés pour la dernière coupe d'Europe d'athlétisme à Rome.

Au cours de l'année 1973 le palmarès de l'Union des A. S. P. T. T. s'établit comme suit :

1 938 titres de champion régional ou départemental ;

77 titres de champion de France ;

1 titre de champion d'Europe ;

236 sélections en équipe de France ;

24 records de France.

Ne se limitant pas à la compétition, l'Union des A. S. P. T. T. a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agent ; elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-P. T. T.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de leur scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux A. S. P. T. T. qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'Union des A. S. P. T. T. de France et d'Outre-Mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

**Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement
reçues de l'Administration des P. T. T.**

ANNEES	NOMBRE de filiales.	EFFECTIFS	SUBVENTION P. T. T.	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972).
1950	98	21 003	(1) 75 000	9,64
1955	106	23 272	(1) 115 000	10,47
1960	138	30 090	(1) 175 000	9,18
1965	(2) 133	53 460	350 000	8,90
1966	142	59 673	450 000	9,95
1967	145	80 184	550 000	8,98
1968	150	91 045	650 000	9,06
1969	153	96 938	750 000	9,12
1970	161	106 429	750 000	7,75
1971	166	114 951	900 000	8,30
1972	170	122 000	1 000 000	8,19
1973	184	118 922	1 100 000	8,60
1974	189	123 454	1 200 000	8,26

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des quatorze A. S. P. T. T. d'Algérie.

Principaux sports pratiqués.

DISCIPLINES	PRATIQUANTS	DISCIPLINES	PRATIQUANTS
Basket-ball	7 951	Ski	16 126
Football	18 536	Tennis	10 228
Hand-ball	2 734	Tennis de table.....	3 696
Rink-hockey	306	Nautisme	1 188
Rugby	2 796	Boules	2 238
Volley-ball	2 801	Camping	7 579
Water-polo	170	Cyclotourisme	674
Athlétisme	4 118	Education physique..	5 945
Boxe	127	Judo-karaté	2 751
Cyclisme	1 216	Pelote basque.....	135
Escrime	227	Pétanque	5 104
Haltérophilie	381	Sports sous-marins...	236
Lutte	293	Montagne	450
Natation	8 507	Tir	65
		Equitation	149

ANNEXE IV

PROJET DU BUDGET DE 1975

ACTIVITE DE LA SOCIETE MIXTE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MECANISES (SOMEPOST)

A. — **Objet, nature juridique et moyens de fonctionnement de Somepost.**

Somepost, Société d'économie mixte, créée en 1962 sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en groupement d'intérêt économique en 1969.

Les nouveaux statuts de la société ont été approuvés par décret en date du 5 mars 1969.

Somepost groupe l'Etat et dix-sept sociétés privées.

Le groupement est administré par un directeur général qui doit se conformer aux directives d'un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance comprend cinq représentants de l'Etat, dont le directeur général des Postes, président, et cinq représentants des « participants » ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Somepost a pour objet, dans le domaine des matériels postaux et des installations postales mécanisées, d'effectuer toutes études qui peuvent lui être confiées soit par l'Administration française des Postes et Télécommunications, soit par des administrations ou organismes étrangers.

En ce qui concerne les études demandées par l'Administration française des Postes et Télécommunications, celles-ci portent essentiellement sur l'ingénierie et comprennent notamment :

— l'établissement des plans d'installation et de montage, ainsi que tous autres documents nécessaires à la passation des marchés, à la réalisation et à la mise en place des équipements de mécanisation postale ;

— la conduite et la coordination des travaux d'exécution suivant un calendrier mis au point d'un commun accord avec l'administration.

En ce qui concerne les pays étrangers, les activités du groupement peuvent porter sur :

— toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant leur service postal ;

— l'étude, l'élaboration, la coordination et même la surveillance de tous programmes de travaux, la recherche de toutes entreprises ou de tous organismes susceptibles de réaliser les programmes en question ;

— l'étude des installations susceptibles d'être faites, des possibilités de transformation ou d'amélioration des installations existantes ;

— la prospection et la négociation de tous contrats et marchés.

Le groupement a été constitué sans capital et sans création de parts sociales.

L'essentiel des ressources de Somepost est constitué par le produit des contrats passés avec l'administration française ainsi qu'avec les administrations et organismes postaux étrangers.

Par ailleurs, les membres de Somepost sont tenus d'assurer par leurs versements l'équilibre financier du groupement.

B. — Activités de Somepost en 1974 et prévisions pour 1975.

I. — FRANCE

I.1. — Ingénierie.

L'activité de Somepost précédemment limitée aux études d'ingénierie et à la coordination des installations d'équipements mécanisés de manutention s'étend désormais et progressivement à l'étude et à l'installation des équipements d'automatisation du tri des lettres, dans le cadre de la réalisation du programme de modernisation élaboré par l'administration et qui prévoit la mise en place d'environ soixante centres de tri automatique au cours des dix prochaines années.

Pour 1974, l'activité de Somepost s'est essentiellement manifestée dans les opérations ci-après :

Opérations déjà engagées et devant être poursuivies ou terminées en 1974 :

a) *Mécanisation* : Bourg-Gare, Caen-Gare, Paris-Austerlitz, Reims-Boulingrin, Rennes-Colombier, Nancy-Gare, Maine-Montparnasse, Nantes-Gare, Strasbourg-Schiltigheim, Tarbes R. P., Vannes R. P., Vesoul R. P.

Opérations commencées en 1974 et devant se poursuivre en 1975 et éventuellement les années suivantes :

a) *Mécanisation* : Lyon-Davum, Bordeaux-Armagnac ;

b) *Automatisation du tri des lettres* : Maine-Montparnasse, Paris-17, Strasbourg, Lyon, Bobigny, Rennes, Paris-14, Montpellier, Clermont-Ferrand.

Principales opérations dont le lancement est prévu en 1975 :

a) *Mécanisation* : Montpellier, Bobigny, Lille, Saint-Etienne, Marseille, Créteil, Valence, Bastia, Limoges, Evreux, Nevers, Ajaccio ;

b) *Automatisation du tri des lettres* : Lille, Saint-Etienne, Marseille, Créteil, Valence.

I.2. — Commission consultative technique.

A la demande de la Direction générale des Postes, la Commission consultative technique a entrepris en 1974 une série d'études dont l'objet est d'une part de résoudre certains problèmes d'organisation et de structure que pose la modernisation du système postal, d'autre part de contribuer à la définition d'une politique industrielle. Il s'agit essentiellement d'une étude sur la structure postale française (sauf région parisienne), de la définition d'un système de tri paquets, de l'études de problèmes posés par la « conteneurisation » et enfin d'études sur la modernisation des positions de guichets.

En 1975, l'activité de la Commission consultative technique se trouvera maintenue et même renforcée, les études étant poursuivies ou élargies selon les mêmes orientations.

II. — ETRANGER

En ce qui concerne l'action à l'étranger, l'activité de Somepost comporte deux pôles essentiels : d'une part la vente de matériel français, d'autre part la participation aux études de projets et éventuellement à la réalisation d'installations de centres de tri mécanisés et automatisés.

II.1. — *Vente de matériel.*

Il s'agit essentiellement de petit matériel produit par les industriels français et notamment de machines à affranchir et à enregistrer et de machines à oblitérer.

Dans ce domaine, le contrat de près de trois millions de francs conclu avec l'entreprise des P. T. T. de Zagreb en 1973 est en cours d'exécution.

Par ailleurs, diverses commandes de matériel sont intervenues en 1974, émanant de Yougoslavie, du Luxembourg, de Roumanie et d'Espagne. Il y a tout lieu de penser que de nouvelles commandes seront enregistrées en 1975, le contrat de Zagreb gardant toutefois par son importance un caractère très exceptionnel.

II.2. — *Equippement de centres de tri.*

Dans ce domaine, l'activité de Somepost est normalement liée à celle de Sofrepost. En effet, il incombe à Sofrepost de mener l'action de prospection, ainsi que l'étude des projets d'implantation des centres de tri, Somepost apportant alors son concours technique à Sofrepost.

Somepost peut ensuite prendre le relais de Sofrepost pour la réalisation de l'opération dans le cadre d'une société en participation constituée avec les industriels membres de Somepost, intéressés par le marché.

En 1974, Somepost a ainsi prêté son appui technique à Sofrepost chargée de l'étude d'implantation d'un centre de tri à Casablanca. D'autres perspectives sont ouvertes, tant sur le plan des études que des réalisations industrielles pour que pour 1975, on puisse évaluer avec précision les « retombées » à attendre pour Somepost. A noter cependant que des missions d'identification ont été effectuées, pour le compte de Sofrepost au Caire et à Beyrouth.

Les opérations concernant les centres de tri d'Alexandrie et de Mexico Buenavista ont été menées à leur terme sur tous les plans, cependant que l'installation de tri des colis postaux à Bucarest est réceptionnée, la période de garantie devant se prolonger en 1975.

Enfin, les pourparlers concernant plusieurs projets anciens d'installations mécanisées ont repris avec divers pays et offrent aux industriels français du groupement des perspectives possibles d'exportation pour 1975.

ANNEXE V

L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS POSTAUX (SOFREPOST)

A. — Objet, nature juridique, composition du capital et moyens de fonctionnement de Sofrepost.

La Société française d'études et de réalisations d'équipements postaux, Sofrepost, a été créée pour répondre aux besoins de modernisation et de développement des services postaux qui se manifestent dans de nombreux pays, comme conséquence de l'expansion économique générale.

Jusqu'à ce jour les interventions de l'administration à l'étranger ont été effectuées par la Direction générale des Postes et par Somepost. Les différentes négociations en cours avec les offices postaux et étrangers ont permis de constater que certains pays souhaitaient confier leurs études générales ou d'ingénierie à un organisme indépendant des constructeurs de matériel postal afin de réunir les meilleures garanties d'impartialité sur les plans et les spécifications préconisées par la société-conseil.

C'est la raison de la création de Sofrepost sous la forme d'une société anonyme, dont le capital est réparti entre six grandes banques, un organisme financier, la Caisse centrale de coopération économique et l'Etat qui a été autorisé par décret du 26 mars 1973 à souscrire à 35 % des actions, disposant de ce fait d'une minorité de blocage. Cette formule permet un fonctionnement souple et dynamique tout en garantissant la qualité des prestations offertes et l'indépendance de la société vis-à-vis des intérêts industriels privés.

La mission de Sofrepost consiste, en tant que bureau de spécialistes et d'ingénieurs conseils, à faire connaître et mettre à la disposition de tous les pays l'expérience et les méthodes de la Poste française dans les branches d'exploitation concernant le service postal et les services financiers.

Les prestations fournies par Sofrepost concernent aussi bien les études générales ou sectorielles d'organisation que l'élaboration de projets techniques.

La société est administrée par un président directeur général. L'Etat est représenté au sein du conseil d'administration par quatre administrateurs, deux au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, deux au titre du Ministère des Postes et Télécommunications. De plus, le Directeur général des Postes assure, avec droit de veto, les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la société.

B. — Bilan de l'activité de Sofrepost et prévision pour 1975.

Cette société tire ses ressources exclusivement de son activité sur le marché international. Pour l'année 1973, Sofrepost a conclu deux contrats, l'un de 14 974 000 F avec l'organisation postale brésilienne pour la réorganisation des services postaux de ce pays, l'autre de 1 278 000 ryals avec l'Arabie Saoudite. En 1974, un contrat a été conclu avec l'administration postale marocaine d'un montant de 435 000 F. Des contrats sont en cours de négociation, deux prolongeant les contrats actuels, quatre autres avec des pays du bassin méditerranéen, Algérie, Egypte, Liban, Lybie. Les négociations actuellement en cours avec les offices postaux étrangers permettent d'augurer favorablement de l'avenir de cette société.

ANNEXE VI

LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : RÔLE ET SITUATION PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

A. — Le rôle de la Caisse nationale dans les circuits de la collecte de l'épargne s'analyse sur trois plans.

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (7,5 % à compter du 1^{er} janvier 1975).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 13,6 millions de livrets représentent 63 milliards de francs de dépôts. Les 18 000 guichets répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste : souscription d'actions (Sicav - sociétés de financement des télécommunications, placement des emprunts, assurance sur la vie, bons du Trésor).

L'emploi des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne.

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'après la dernière situation connue, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	EN MILLIARDS de francs.	EN pourcentage.
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	4,92	7,7
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	5,32	8,4
Prêts aux départements, communes et établissements publics et sociétés immobilières...	37,58	59,2
Autres prêts (E. D. F., P. T. T., etc.).....	15,69	24,7
Total	63,51	100

(Revenu moyen de ce portefeuille: 6,25 %.)

Ainsi, près de 60 % des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, écoles, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aérodromes, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

Les services offerts à la clientèle de la Caisse nationale d'épargne.

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et vice versa ;
- prélèvement du montant de quittances E.D.F.-G.D.F., d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu (dans soixante-quinze départements, en 1974).

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- reçoit les souscriptions aux actions des S.I.C.A.V. des Caisses d'épargne « Le Livret portefeuille » et « Société nouvelle France-obligations » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces S.I.C.A.V.

Par contre, jusqu'alors, l'institution nationale n'a pas été autorisée à consentir des prêts personnels à ses déposants, service qu'offrent à leur clientèle les Caisses d'épargne ordinaires.

Les perspectives du développement de la collecte des fonds par la Caisse nationale d'épargne.

La Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et par la formation du personnel aux méthodes commerciales.

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

L'ensemble de ces efforts doit permettre à la Caisse nationale d'épargne de maintenir sa place sur le marché de l'épargne.

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

**B. — Situation de la Caisse nationale d'épargne
parmi les autres établissements collecteurs.**

Epargne liquide ou à court terme.

(Non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine.)

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974 (31 juillet).
I. — Répartition en pourcentage.							
Trésor (1).....	32	15	13	11,5	10	8,4	7,2
Banques (2).....	13	27	28	30,6	33	34,5	54,2
Crédit agricole.....	3	12	12	13,2	14	17,8	
Crédit mutuel (3).....	»	2	3	2,5	3		
Caisses d'épargne ordinaires (4)...	30	28,3	28,3	27,6	26,3	26	25,5
Caisse nationale d'épargne (5).....	22	15,7	15,7	14,6	13,7	13,3	13,1
	100	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs).							
Ensemble des organismes collecteurs.....	49	224	263,4	321,1	381	449,09	491,86
Caisse nationale d'épargne.....	10,9	35,1	40,6	46,04	52,06	59,57	64,46

(1) Comptes à terme : bons sur formule.

(2) Comptes à terme : bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme : comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets : épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets : épargne-crédit, épargne-logement.

C. — Situation du service d'épargne-logement au 30 septembre 1974.

I. — DÉPÔTS REÇUS

Système sur livrets.

Le nombre de comptes ouverts atteint 92 000 pour un montant des dépôts de 1 132 millions de francs représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1973, un accroissement de 12,2 et 8,8 %.

Plans d'épargne-logement.

Le nombre de plans souscrits s'élève à 82 960 pour un montant de dépôts de 1 249 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 26 % du nombre des contrats et de 39 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la Caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 5,8 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des Caisses d'épargne ordinaires étant de 17,7 % et celle des banques et organismes de crédit de 76,5 %.

II. — PRÊTS CONSENTIS

Prêts principaux.

Le nombre de prêts principaux atteint 40 522 pour un montant de 1 040 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1973, un accroissement de 27 et 34 %.

Prêts complémentaires.

Le nombre de prêts complémentaires s'élève à 14 952 pour un montant de 530 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1973, un accroissement de 62 et 44 %.

ANNEXE VII

LES SOCIETES AGREES POUR LE FINANCEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

a) Les quatre sociétés Finextel, Codetel, Agritel et Créditel agréées pour le financement des télécommunications sont soumises aux mêmes dispositions législatives et réglementaires.

Une convention signée entre l'Etat et chacune de ces quatre sociétés définit la nature des relations juridiques et le cadre des conditions financières.

Un protocole d'accord annuel fixe le volume annuel des commandes dont le financement est confié à chacune des quatre sociétés et arrête les conditions financières.

Les quatre sociétés ont le même fonctionnement.

Pour le financement d'un équipement, la société de financement signe avec l'administration un contrat de construction qui régit les rapports entre l'administration, la société et les constructeurs pendant la période de construction et un contrat de crédit-bail.

Le rôle de la société est uniquement financier, la société paie aux constructeurs les avances, les acomptes et le solde sur les ordres et après vérification et certification de l'administration. Au moment de la réception provisoire de l'équipement, la société devient propriétaire de l'équipement qu'elle loue en crédit-bail à l'administration.

Pendant la période de construction, l'administration verse des intérêts sur les paiements faits par la société ; après la réception provisoire, elle verse des loyers qui sont calculés prévisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi par la société pour les équipements financés par fonds propres et pour couvrir les charges de l'emprunt et une partie des frais de gestion de la société pour les équipements financés par fonds d'emprunt.

A l'issue de la période de location, l'administration peut acheter l'équipement pour un prix égal à 3 % du prix initial de l'équipement.

La taxe sur la valeur ajoutée grevant au taux normal ou au taux intermédiaire le prix des équipements est actuellement directement réglée par l'administration. Tous les paiements effectués par la société portent sur des valeurs hors taxe.

Les loyers sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire.

Actuellement, Finextel et Codetel, dont le capital est de 800 millions de francs, sont cotées en Bourse. En 1974, compte tenu de la situation du marché financier, aucune opération publique n'a été lancée.

b) Pour l'année 1973, les charges d'intérêts sur avances se sont élevées à 114 millions de francs et les charges de loyers à 248 millions de francs ; la taxe sur la valeur ajoutée assise sur le prix des équipements financés par les sociétés et payée directement par l'administration, s'est élevée pour sa part à 322 millions de francs.

Les montants prévisionnels à payer en 1974 sont pour l'ensemble des sociétés de 175 millions de francs pour les intérêts, de 501 millions de francs pour les loyers et de 458 millions de francs pour la taxe sur la valeur ajoutée.

c) Le volume global de commandes hors taxes confié aux quatre sociétés de financement en 1974 s'élève à 2 400 millions de francs (600 millions de francs pour Finextel, 600 millions de francs pour Codetel, 300 millions de francs pour Agritel et 900 millions de francs pour Créditel). Au 31 octobre 1973, les commandes passées au titre de ce protocole 1973 s'élèvent à 1 978 millions de francs.

Depuis leur création et au 30 septembre 1974, les sociétés de financement ont permis de lancer des commandes d'équipements des télécommunications d'un montant hors taxe égal à 7 453 millions de francs et ont, au titre de ces commandes, payé globalement 5 823 millions de francs.

ANNEXE VIII

EXPOSE SUR LES ACTIVITES EN 1973 ET 1974 DE LA SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS (SOCOTEL)

I. — Note préliminaire.

La société Socotel, créée le 5 février 1959, a été transformée en groupement d'intérêt économique par décret du 28 septembre 1968. Elle groupe avec l'Etat, les six constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques, à savoir :

- Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (C. G. C. T.) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (C. I. T. Alcatel) ;
- Le Matériel téléphonique (L. M. T.) ;
- Société française des téléphones Ericsson (S. T. E.) ;
- Société anonyme de télécommunications (S. A. T.),

cette dernière société ayant été admise au sein de Socotel par un décret du 15 janvier 1974, qui a également approuvé certaines modifications des statuts, notamment la suppression du capital (aucun capital n'étant obligatoire pour les groupements d'intérêt économique), ainsi que la répartition des cotisations entre l'Etat et les sociétés participantes, fixée à raison de 50,1 % pour l'Etat et 49,9 % pour les sociétés participantes.

L'objectif général de Socotel vise à concevoir ou à perfectionner les systèmes de commutation mis en œuvre dans les centres de commutation destinés aux administrations publiques (centraux téléphoniques et télégraphiques, commutateurs pour la transmission de données). Les études et recherches entreprises pour atteindre cet objectif sont assurées de concert par les associés avec un souci constant de normalisation.

Quant aux activités, elles sont limitées au domaine technique correspondant aux systèmes de commutation (centraux). Elles ont pour objet de permettre aux administrations de l'Etat la réalisation d'installations en France métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ou dans les Etats qui étaient antérieurement placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

Ces activités consistent, au sein de la communauté des associés, à poursuivre les objectifs suivants :

1° Améliorer les systèmes de commutation existants et les moderniser afin de généraliser dans les meilleurs délais la commutation automatique intégrale sur l'ensemble du territoire et d'obtenir l'unification des matériels.

2° Définir un système unique de commutation électronique dénommé « Socotel E. 1 » qui se substituera à terme aux équipements de types divers actuellement en service.

Les études et recherches concernant ces deux points sont poursuivies, dans le cadre de la Commission consultative technique, par les sous-commissions et groupes de travail constitués à cet effet et composés de techniciens de l'administration et des constructeurs associés ; elles permettent d'assurer :

- la coordination technique dans le domaine de la commutation ;
- l'étude et la mise au point des systèmes de commutation.

3° Assurer le développement du résultat de certaines études ou recherches et la réalisation de prototypes par l'utilisation d'un laboratoire commun situé à Lannion. Il s'agit d'une recherche appliquée qui doit généralement mettre en œuvre une technique de pointe. Le rôle du laboratoire commun est, en outre, à partir des dossiers d'études, de mettre au point les dossiers de définition des prototypes dont la réalisation lui est confiée.

4° Gérer un patrimoine de droits de propriété industrielle qui sont acquis, répartis et défendus par l'intermédiaire d'une commission, dite « des brevets », composée de représentants de l'Administration des Postes et Télécommunications et des constructeurs.

5° Constituer une documentation technique spécialisée comprenant notamment l'édition de deux revues trimestrielles diffusées gratuitement et l'édition de documents de définition et de maintenance des autocommutateurs.

Ces activités ont été complétées par celle très importante résultant de la création d'un service de « télétrafic » chargé d'étudier les questions d'écoulement du trafic liées au dimensionnement des équipements.

De plus, le groupement peut être amené à réaliser toute autre tâche qui lui serait confiée par l'unanimité de ses participants et de l'Etat.

Il va de soi que ces tâches très importantes reflètent la politique de l'administration en matière de systèmes de commutation. L'administration désire faire face dans les meilleures conditions techniques à la croissance de la demande en télécommunications des usagers, notamment en recourant à la commutation électronique. Son développement sera progressif et la production massive n'est pas à prévoir prochainement, mais il est possible de faire des projets à échéance de dix ans. C'est dans cet esprit que l'administration a pris l'initiative de demander à l'assemblée des membres de Socotel de se prononcer pour l'admission de la S. A. T., qui avait fait connaître qu'elle se spécialiserait dans la commutation électronique et qu'elle renonçait à s'intéresser aux matériels de commutation électromécanique.

Afin de préserver les intérêts des membres anciens du groupement, la S. A. T. s'est engagée à payer à chacune des cinq autres sociétés participantes une somme égale au douzième de la valeur d'actif figurant au bilan de Socotel établi au 31 décembre 1972 (soit 427 000 F). Il a été en outre décidé que, en cas de cessation d'activité de Socotel dans les cinq ans, la S. A. T. ne bénéficierait pas d'office des licences correspondant aux brevets pris par le groupement avant le 1^{er} janvier 1973.

Les raisons qui ont gouverné l'admission de la S. A. T. demeurent valables en ce qui concerne l'admission éventuelle d'autres membres. Le besoin de disposer du concours d'entreprises susceptibles de permettre un meilleur développement des télécommunications serait de nature à justifier leur participation aux travaux de Socotel dans des conditions qui devraient être déterminées cas par cas.

II. — Activité de Socotel en 1973.

A. — BILAN FINANCIER 1973

Le bilan de Socotel est établi selon les directives du plan comptable. En outre, il est assujéti au contrôle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques et, pour les éléments de la rémunération du personnel, au contrôle de la Commission interministérielle de coordination des salaires des entreprises publiques.

Le bilan de la société, au 31 décembre 1973, présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 6 155 698.24 F.

B. — CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ EN 1973

L'activité de Socotel au cours de l'année 1973 s'est exercée dans les domaines suivants :

Commission consultative technique.

a) Orientations générales de l'activité.

Il convient de remarquer qu'en commutation électromécanique crossbar ou classique, qu'elle soit téléphonique ou télégraphique, le matériel crossbar ayant atteint sa maturité, les objectifs poursuivis au sein des groupes de travail sont similaires : réduction des coûts, amélioration des performances concourant à une meilleure utilisation des équipements, études liées au développement du réseau national et à l'évolution des exigences de l'exploitation régionale, nationale et internationale, allégement des tâches d'exploitation.

En commutation téléphonique électronique, la commission consultative technique s'attache à coordonner et harmoniser les activités des associés en vue de disposer, dans le cadre d'un système unique dit « Socotel E. 1 » d'une gamme complète de matériels adaptés à toutes les configurations du réseau ; elle suit en outre les mises en service pour en tirer les enseignements tant sur le plan technique (fiabilité des systèmes), que sur le plan humain (comportement du personnel d'exploitation face à un nouveau matériel et comportement de l'abonné disposant de services nouveaux).

Parallèlement dans le domaine de la commutation des données, la mise en service de l'autocommutateur Caducée permet de réunir ces mêmes types d'informations, nécessaires à la réalisation du futur réseau électronique Hermes.

A ces activités proprement commutation il convient d'ajouter celle qui a trait au choix et aux conditions d'emploi des composants utilisés dans la fabrication des équipements et qui conditionne la fiabilité des équipements en exploitation donc leurs coûts de maintenance.

b) Bilan de l'activité en 1973.

Dans le domaine de l'observation du trafic il faut signaler le développement de divers équipements permettant de mieux appréhender la nature du trafic téléphonique et qui contribueront ainsi à une meilleure gestion du réseau.

En commutation téléphonique classique nous mentionnerons plus particulièrement les études liées au développement des centres de grande capacité et la modularité du matériel de centraux, les solutions des problèmes liés à la signalisation nationale et internationale entre centraux et l'étude de divers équipements de maintenance.

En commutation électronique, les mises en service des autocommutateurs relevant du système Socotel E. 1 se sont poursuivies dans l'ouest de la France (réseau du Mans et de Poitiers, le centre de Rennes sera mis en service fin décembre) et dans la région parisienne à Roissy-en-France (mis en service en décembre 1972) et à Maisons-Laffitte où la mise en service est intervenue en décembre 1973.

— *Le service de télétrafic* a examiné un projet de directives sur l'observation du trafic et expérimenté l'analyseur pour faisceaux de circuits interurbains Sirius.

— *Travaux du laboratoire commun de Socotel à Lannion.*

L'année 1972 avait été, pour le laboratoire commun, l'année de la naissance et du développement d'importants travaux dans le domaine de la conception d'appareillages de test, de maintenance et d'observation de trafic.

L'année 1973 a vu la continuation et l'aboutissement de ces travaux, ainsi que le lancement de nouvelles opérations (tracé et test de cartes de circuits imprimés à l'aide de la conception assistée par ordinateur, réseau expérimental de commutation de visiophones, dispositif d'enregistrement sur mini-cassettes).

C. — ACTIVITÉ DE SOCOTEL EN 1974

Les travaux à réaliser en 1974 sont notamment les suivants :

— deux nouvelles études d'équipement d'observation de trafic (un document de définition sera rédigé pour chacun des appareils déjà réalisés afin que les exploitants puissent choisir l'équipement le mieux adapté à leurs besoins) ;

— étude d'un nouveau bâti Socotel et normalisation des symboles à utiliser dans les schémas, en liaison avec les organismes nationaux ;

— étude d'une nouvelle génération de baies électroniques d'appels et de tonalités, ainsi que des investigations sur les accumulateurs alcalins et les turbines à gaz ;

— étude d'un centre télex crossbar de grande capacité et modernisation du service télégraphique public pour en réduire les coûts d'exploitation ;

— en matière de commutation électronique, le développement de cette technique impose le suivi d'un nombre grandissant d'opérations, ainsi que l'étude de nombreuses questions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des centraux électroniques ;

— en ce qui concerne les autocommutateurs téléphoniques crossbar, les études en 1974 sont essentiellement consacrées à l'évolution de l'exploitation dans le sens de l'amélioration de la qualité du service (nouveaux types d'enregistreurs et de traducteurs, adaptation des nodaux à grande capacité, taxation des communications locales à la durée, etc.).

ANNEXE IX

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOFRECOM) (1973-1974)

Origine et raisons de sa création.

La Sofrecom est une société anonyme d'économie mixte constituée en 1966, à l'initiative du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications, afin de permettre une activité d'ingénierie destinée à diffuser la technique française des télécommunications. Elle fait ainsi partie de la série des sociétés du type Sofre, représentant chacune un secteur industriel : Sofrerail, Sofremines, Sofrelec, Sofregaz.

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Sur le plan particulier des Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, elle travaille en liaison très étroite avec le Ministère de la Coopération.

Forme juridique.

La Sofrecom est une société anonyme au capital de 1 000 000 de francs, à participation minoritaire de l'Etat (1/3). Les deux autres tiers sont apportés, à part égale, par un groupe de huit banques de dépôts et d'affaires :

- Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit lyonnais ;
- Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de Suez, Banque de l'Indochine, Banque de l'Union parisienne C. F. C. B. ;
- Banque française du commerce extérieur.

Le conseil d'administration comporte des représentants des Ministères intéressés (Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat aux Postes et télécommunications, Ministère de la Coopération) ; l'Etat dispose d'un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation (quatre sur douze) et de trois censeurs.

De par son organisation, la Sofrecom conserve toute son indépendance et sa liberté envers les sociétés industrielles ; c'est donc dans une position tout à fait impartiale qu'elle offre des solutions techniques et suggère l'équipement le mieux approprié à ses clients. Ce caractère lui a déjà permis de se faire agréer comme bureau d'études par plusieurs grandes organisations internationales : Fonds européen de développement, Banque mondiale, Fonds spécial des Nations Unies, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Banque inter-américaine de développement.

Moyens de fonctionnement.

La Sofrecom dispose d'un personnel permanent réduit. Cette équipe homogène composée de treize spécialistes détachés eux-mêmes pour la plupart, auprès de la Sofrecom par l'Administration des Postes et télécommunications est apte à étudier l'ensemble des problèmes qui concernent les télécommunications.

De plus, pour ses travaux la Sofrecom peut :

- disposer des laboratoires de recherche et du centre de calcul du Centre national d'études des Télécommunications ;
- recourir pour ses études et travaux aux ingénieurs et cadres hautement qualifiés dans le domaine des Télécommunications du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications.

Activités.

L'activité de la Sofrecom n'a cessé de croître en 1974, confirmant ainsi l'audience internationale qu'elle a acquise depuis sa création.

Aux affaires suivantes qu'elle a exécutées :

- pour le compte du Ministère français de la Coopération :
 - l'étude de la liaison hertzienne Ouagadougou—Lamakara ;
- pour le compte de l'U. I. T. (P. N. U. D.) :
 - l'étude du projet de réseau panafricain de télécommunications de l'Afrique centrale : Cameroun, Congo, R. C. A., Tchad, Gabon, Guinée équatoriale ;
 - l'étude du projet de réseau panafricain de télécommunications de l'Afrique de l'Ouest : Sierra-Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Dahomey ;
- pour le compte de la Banque mondiale (B. I. R. D.) :
 - l'étude de faisabilité des télécommunications au Sénégal ;
 - l'étude des réseaux téléphoniques de Dakar et Saint-Louis,

se sont ajoutées les principales affaires ci-après :

- toujours en Afrique :
 - l'étude de faisceaux hertziens au Niger ;
 - l'étude III^e Plan au Cameroun ;
 - la tranche additionnelle en Côte d'Ivoire et Recette manodienne ;
 - l'étude de faisabilité rive droite du Sénégal (Mauritanie) ;
 - l'étude du chemin de fer Ogoué et la réalisation d'un système de transmission (Comilog) ;
 - l'étude de distribution de télévision par satellite Intelsat au Zaïre ;
 - l'extension des installations téléphoniques de Lomé (Togo) ;
 - la réception technique du faisceau hertzien Moanda—Lastourville—Koulamoutou (Gabon) ;
 - étude du deuxième centre et réseau de N'Djamena (Tchad) ;
 - développement des télécommunications en Mauritanie ;
 - contrôle et réception du pylône hertzien de Dosso (Niger) ;
 - desserte de la zone de la nouvelle aérogare de Libreville (Gabon) ;
 - réception du centre de Djibouti ;
 - étude des centres de la Haute-Volta (B. I. R. D.) :
- en Asie :
 - Iran : étude de commutation - prospection ;
 - Irak : étude d'une station terrienne et d'un Centre de transit international de télécommunications associé ;
 - Indonésie : étude commutation ;
- en Océanie :
 - deux marchés : extension Nouméa et automatisation groupement Nouméa ;
- en France :
 - Tour Maine-Montparnasse ;
 - étude de commutation pour les centres français du commerce international de Paris et Marseille.

Perspectives.

De nouveaux contrats sont en cours de discussion avec les organismes internationaux cités au paragraphe précédent.

D'autre part, la prospection entreprise et poursuivie depuis la création de Sofrecom permet d'établir les contacts avec les nouveaux clients.

- projet de commutation au Dahomey ;
- étude de couverture de la télévision au Gabon ;
- étude de commutation au Burundi ;
- étude de commutation au Botswana ;
- étude relative au plan 1974-1978 en Côte-d'Ivoire (financement partiel B. I. R. D.) ;
- nouvelles études de commutation en Iran (programme : 2 millions de lignes d'abonnés).

Conclusion.

Par ses études de planification générale et de préinvestissement, la Sofrecom a donné aux Etats qui ont fait appel à son concours, une base économique et financière pour la constitution des dossiers de financements d'ouvrages de télécommunications auprès de divers organismes prêteurs internationaux.

En dehors de cette activité de planification, la Sofrecom a pris en charge l'étude et la surveillance de réalisation de nombreux et importants ouvrages dans le domaine de la commutation, de la transmission téléphonique télévisuelle et télégraphique, des télécommunications spatiales.

Elle apparaît particulièrement qualifiée pour prolonger l'action de l'Etat et des fabricants d'équipements dans le domaine de la coopération technique et industrielle relative aux télécommunications.

ANNEXE X

BILAN DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TRANSMISSIONS DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC) EN 1973 ET 1974

Les études de Sotelec ont essentiellement porté en 1973 sur :

- les liaisons en transmission numérique à courte et à longue distance ;
- l'extension à 60 MHz de la gamme des fréquences transmises ;
- la mise au point d'une nouvelle paire coaxiale 3,7/13,5 mm ;
- la comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre de voies du réseau ;
- l'étude des câbles et des guides d'ondes ;
- la normalisation et la fiabilité du matériel ;
- les transmissions de données ;
- les nouveaux équipements de télégraphie harmonique.

En 1974, les sujets particulièrement traités sont les suivants :

- nouveaux procédés de filtrage et de modulation applicables à des équipements terminaux téléphoniques à courants porteurs : filtres électromécaniques ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour le système à 60 MHz ;
- équipement multiplex temporel de télégraphie et de transmission de données sur bande de base, groupe primaire et liaison M.I.C. ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour liaisons en numérique sur paires symétriques et sur paires coaxiales ;
- équipements de transmission numérique d'ordres 2, 3 et 4 ;
- nouvelle génération de matériel numérique TN 1.
- matériel numérique TN 2 ;
- liaison numérique à 26,52 et 140 Mbits ;
- câbles pour transmissions numériques ;
- guides d'ondes ;
- procédés nouveaux d'étanchéité des câbles ;
- développement des études relatives à l'économie des systèmes ;
- fiabilité des systèmes.

Objet.

La Sotelec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Extension de la société.

A la date du 1^{er} janvier 1974, le domaine technique de Sotelec a été étendu aux liaisons radioélectriques, essentiellement les faisceaux hertziens ; en même temps un sixième membre industriel, la Société Thomson-C.S.F., est entré à Sotelec.

Nature juridique.

La Sotelec est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses six sociétés participantes; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotelec est administrée par un conseil de gérance comprenant neuf membres dont trois représentants de l'Etat. La présidence du conseil est assurée, *ès qualités*, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel.

Composition du capital.

Le capital social est réparti comme suit :

1° L'Etat (Administration des P.T.T.).....	8 640 F
2° La Société Lignes télégraphiques et téléphoniques.....	2 304
3° La Compagnie générale d'électricité.....	2 304
4° La Société anonyme des Télécommunications.....	2 304
5° La Compagnie industrielle des Télécommunications C.I.T.-Alcatel....	2 304
6° La Société Télécommunications radioélectriques et téléphoniques....	2 304
7° La Société Thomson-C.S.F.	2 304

Soit au total un capital social de..... 22 464 F
(vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre francs).

Moyens de fonctionnement de la société.

Sotelec fonctionne avec un effectif permanent réduit de huit personnes. A côté de ses activités propres relatives :

- à son service de la propriété industrielle ;
- aux publications qu'elle édite,

elle anime l'ensemble des activités d'étude dans son secteur, au moyen de sa Commission consultative technique, des sous-commissions et des équipes de travail qui la constituent. Ces organismes regroupent l'essentiel du personnel qualifié de l'administration et des sociétés membres.

ANNEXE XI

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TÉLÉDISTRIBUTION

I. — Origine et raisons de sa création.

La Société française de télédistribution est une société anonyme constituée le 19 mars 1973 et régie par les lois et règlements en vigueur sur les sociétés anonymes et les sociétés d'économie mixte ainsi que par ses propres statuts.

Sa création répond au souci des membres fondateurs (Administration des P.T.T. et O.R.T.F.) de disposer d'un instrument d'études et d'expérimentation leur permettant l'examen en commun des problèmes nombreux et parfois délicats soulevés par le développement de la télédistribution.

— La télédistribution peut être définie comme toute distribution, par câble, à partir d'une installation centrale, à des personnes déterminées, de signaux de radiotélévision destinés au public ;

— En l'état actuel de la législation la Société française de télédistribution s'appuie sur les textes officiels suivants :

— loi du 3 juillet 1972 : portant statut de l'O.R.T.F. (art. 2 et 3) ;

— Code des Postes et Télécommunications : articles L. 33 et L. 34 (monopole).

II. — Forme juridique. — Capital de la société.

La Société française de télédistribution est une société anonyme au capital initial de 2 millions de francs, avec participation financière égale de la part des deux membres fondateurs (Etat et Office de radiodiffusion-télévision française).

Toute modification ultérieure du capital social qui pourrait intervenir du fait notamment du développement de l'activité de la société devrait maintenir cette égalité de participation au capital.

III. — Conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la S.F.T. se compose de :

— un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

— cinq représentants du Ministère des P.T.T. ;

— un représentant du Ministère chargé de l'Information ;

— cinq représentants de l'O.R.T.F. parmi lesquels un membre de son conseil d'administration représentant la presse écrite.

La durée des fonctions des administrateurs de ce conseil est de six années.

IV. — Contrôle de tutelle de la société.

La S.F.T. est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat (contrôleur d'Etat désigné par le Ministre de l'Economie et des Finances).

Le contrôle des comptes de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Toute modification des statuts est soumise à l'approbation par décret.

V. — Fonctionnement de la S. F. T.

La Société française de télédistribution dispose d'un personnel réduit. L'effectif est actuellement de neuf personnes ;

Conformément aux statuts (art. 2), la société a pour objet :

— l'étude de l'exercice conjoint des compétences confiées à l'O. R. T. F. et à l'administration des P. T. T. en matière de distribution par fil, et des conditions de son développement ;

— l'étude ainsi que l'expérimentation de la technique et de l'exploitation de réseaux de distribution par fil.

VI. — Mission, activités.

Constituée en mars 1973 avec mission principale de mettre sur pied et de gérer des réseaux pilotes expérimentaux, la Société française de télédistribution a été chargée, en août 1973, par ses deux fondateurs, de sept expériences à mener dans les villes de Cergy-Pontoise, Chamonix, Créteil, Grenoble, Metz, Nice et Rennes. Il était convenu que des sociétés d'économie mixte locales constitueraient le cadre juridique de ces expériences, 34 % du capital de ces sociétés devant revenir à la S. F. T., un tiers environ aux municipalités concernées, le tiers restant étant partagé entre les groupes privés (organes de presse locaux, établissements financiers) et les éventuels organismes publics intéressés.

Depuis un an la S. F. T. s'est efforcée de constituer effectivement les cadres techniques, juridiques et économiques des expériences, en liaison avec les divers partenaires possibles : municipalités, aménageurs, banques et institutions financières, industriels, sociétés de presse, producteurs potentiels.

A mesure que s'approfondissaient ces contacts, et parallèlement la connaissance des conditions d'un développement de la télédistribution en France, des problèmes sont apparus, souvent mal appréciés au départ. Problèmes de financement au premier chef, certains des partenaires pressentis marquant beaucoup de réticence ou d'hésitation à s'engager financièrement, et cela d'autant plus qu'il s'avérait que les futurs réseaux ne pourraient trouver leur équilibre financier en dessous d'une certaine taille de marché potentiel variant de 10 000 à 40 000 logements selon qu'il s'agit d'une ville nouvelle ou d'une ville ancienne et selon les programmes qui pourront être proposés.

Certes connue au départ, puisque l'un des buts poursuivis en suscitant les expériences de la S. F. T. était de permettre de définir ultérieurement un statut français de la télédistribution, l'absence totale de réglementation en ce domaine, notamment d'une déontologie de la communication audio-visuelle qui fixerait les niveaux de responsabilité, n'a pas manqué de soulever d'autres problèmes.

Actuellement la S. F. T. ne se trouve encore engagée officiellement dans l'exploitation d'aucun réseau, aucune société locale n'ayant été constituée. L'année écoulée apparaît rétrospectivement comme ayant été pour elle essentiellement une année d'études, au demeurant indispensables, études qui auront permis de mettre en évidence les principaux problèmes posés par le développement de la télédistribution et d'entrevoir les solutions possibles.

Ce n'est pas dire pour autant que la mise sur pied de certaines des sept expériences ne puisse être entrevue pour un proche avenir. Actuellement la situation de ces expériences se présente comme suit :

Cergy-Pontoise. — Il est prévu de constituer une société d'économie mixte entre la S. F. T., l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle (E. P. A.), et le Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (S. C. A.) qui regroupe une quinzaine de communes rurales. En attendant sa constitution,

un comité de direction tripartite a été mis en place et habilité à effectuer toutes les opérations nécessaires au démarrage de l'exploitation. Un protocole d'accord doit être soumis sous peu à la signature des trois futurs associés.

Le réseau et la station centrale financés par l'E. P. A. sont en voie d'achèvement.

L'achat d'un local pour un studio et du matériel devant l'équiper doit être pris en charge, à titre transitoire, respectivement par le S. C. A. et la S. F. T. Des émissions d'animation locale sont en préparation, en liaison avec l'Ofrateme, le C. N. A. A. V. ; et des associations culturelles locales. La mise en exploitation du réseau pourrait intervenir début 1975.

Il est prévu qu'ultérieurement d'autres partenaires, la presse notamment, pourront être associés à l'opération.

Créteil. — Les futurs associés sont ici la S. F. T., qui aurait 34 % du capital de la société d'économie mixte à constituer, la collectivité locale (ville et Société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de Créteil) pour 33 %, et le secteur privé composé d'établissements financiers pilotés par la Compagnie bancaire (23 %) et de la presse et du cinéma (10 %).

Un comité de direction provisoire, composé du maire de Créteil, du président de la S. F. T. et d'un directeur de la Compagnie bancaire s'est déjà réuni une douzaine de fois. Un protocole d'accord a été préparé dont la signature permettrait le démarrage des opérations en attendant la constitution de la société d'économie mixte.

Si les câbles sont posés, leur financement ayant été assuré par la S. E. M. A. E. C., l'opération est toutefois bloquée, dans l'attente d'une réponse du District de la Région parisienne à une demande de subvention de la municipalité de Créteil qui permettrait, si elle était favorable, d'envisager l'extension du réseau existant à l'ancien Créteil, voire à des localités voisines. Une telle extension permettrait de constituer un réseau de taille suffisante pour qu'un équilibre financier puisse être trouvé dans un délai raisonnable (cinq ou six ans).

Une question importante, et qui n'est pas réglée, concerne l'éventualité de l'introduction d'une certaine forme de publicité dans les programmes locaux.

C'est seulement quand auront été réglées ces questions préalables que l'on pourra envisager de lancer un appel d'offres concernant la fourniture et l'installation d'un matériel de production. Un délai minimum de quatre mois est à prévoir pour l'exécution de ces travaux. A noter qu'il faudra aussi, pour des raisons de qualité technique et compte tenu de l'adoption d'un nouveau plan de fréquences, changer les amplificateurs et convertisseurs actuellement installés.

Rennes. — Il avait été envisagé au départ de constituer entre la S. F. T., la municipalité et un tiers privé, dont le chef de file aurait été le journal *Ouest-France*, une société d'économie mixte qui aurait assuré les investissements, l'exploitation et la programmation. Les risques financiers ayant été jugés trop grands par la municipalité et le journal, un autre schéma d'organisation a été mis au point, avec le concours du Centre commun d'études de télévision et de télécommunications (C. C. E. T. T.).

Cet organisme a accepté de prendre en charge la construction du réseau de câbles et de la station centrale. Le réseau, qui pourra être mis en service vers le milieu de 1975, aura une capacité technique supérieure à celle des réseaux conçus pour les autres expériences. Le réseau comportera quinze canaux potentiels, dont trois équipés pour permettre la taxation à la consommation (« pay T. V. »).

L'exploitation qui serait assurée par la S. F. T., au cas où il ne serait pas possible de constituer une société d'exploitation où entreraient la ville et le journal, couvrirait les quatre fonctions suivantes :

- gestion administrative des abonnements ;
- prospection commerciale et promotion du réseau ;

— allocation des canaux disponibles à des organismes producteurs de programmes moyennant une charte ou un cahier des charges, coordination des canaux, éventuellement perception des redevances et répartition des recettes ;

— alimentation de certains canaux (rediffusions O. R. T. F. et services automatiques).

La coordination de la programmation serait assurée par un organisme auquel participeraient à tout le moins la municipalité et la S. F. T.

Grenoble. — Il existe actuellement dans une partie de la Ville neuve un petit réseau couvrant 3 000 logements, qui a été construit par la Société d'aménagement du département de l'Isère ainsi qu'une équipe de production financée à la fois par la municipalité, les Affaires culturelles et l'Education nationale, qui dispose d'un studio dans un C. E. S. Plusieurs réunions se sont tenues avec les diverses parties concernées pour étudier dans quelles conditions l'expérience entamée pourrait être poursuivie sous l'égide de la S. F. T. Il a notamment été envisagé, au début de l'été, de constituer entre la ville, la S. F. T. et la S. C. E. T. une société intérimaire ayant pour triple objet d'assurer la gestion du réseau existant, la programmation, et d'étudier les extensions possibles du réseau. Cette société préfigurerait la société d'économie mixte à constituer ultérieurement, et dans laquelle entreraient vraisemblablement d'autres partenaires tels que la presse avec laquelle des contacts ont déjà été pris (notamment l'agence Aigles). Faute d'avoir pu dégager les moyens financiers nécessaires ce projet n'a pu encore se concrétiser.

Metz. — Des réunions de travail ont lieu régulièrement depuis octobre 1973, groupant la municipalité, l'Office de rénovation urbaine de la ville de Metz (O. R. U. M.), le *Républicain lorrain* et la S. F. T.

Ce groupe de travail a fait effectuer plusieurs études : deux études techniques portant respectivement sur les zones à câbler en priorité et sur le coût d'une implantation sur l'ensemble de la ville de Metz, ainsi qu'une étude de marché.

Ces études ayant été terminées dans le courant de l'été, on dispose maintenant des éléments permettant de décider si, et dans quelles conditions, notamment quant à la participation de la S. F. T., l'on poursuit le projet initial.

Chamonix. — Une étude technique vient d'être faite, à la demande de la municipalité qui permet d'évaluer le coût d'implantation d'un réseau.

Nice. — Avant la création de la S. F. T. une étude avait été entreprise par une société privée à la demande de la municipalité. Elle conduisait à des investissements et des coûts d'exploitation importants. Sur instructions du Ministre de l'Information il avait été prévu la constitution d'une société d'étude tripartite (municipalité, journal *Nice-Matin*, S. F. T. à faible capital, pour reprendre l'affaire. La dernière réunion tenue à Nice à ce sujet remonte toutefois au 5 novembre 1973. La société n'a pas été constituée et l'affaire est actuellement au point mort.

ANNEXE XII

UN NOUVEAU SYSTEME « LE CENTREX »

La Compagnie auxiliaire de Télécommunications France-Centrex a pour rôle la réalisation et l'entretien de commutateurs privés destinés à desservir de grands ensembles immobiliers.

Il s'agit d'une société de droit privé, mais dépendant étroitement de l'Etat puisque la Compagnie française des câbles sous-marins et radio, dont le capital appartient à l'Etat, possède 34 % du capital (minorité de blocage), et que les Assurances générales de France et le Crédit lyonnais, organismes nationalisés placés sous le contrôle direct de l'Etat détiennent chacun 22 % de ce capital.

Dans le cadre de la Convention qui lie l'administration à France-Centrex cette dernière est autorisée à développer le service centrex sous sa responsabilité et à prospecter le marché. Mais, avant chaque réalisation ou extension d'un commutateur centrex, la Compagnie est tenue de demander au Directeur général des Télécommunications son agrément (art. 2 de la Convention). Il appartient à la Compagnie de fixer ses tarifs, l'administration se réservant le droit de demander une modification des prix afin que les tarifs pratiqués par la compagnie soient en harmonie avec les siens.

Aménagements apportés à la Convention.

L'avenant n° 1 du 3 avril 1974 fixe les règles de facturation :

A. — La Compagnie facture à ses clients l'ensemble des prestations assurées par elle.

B. — Les taxes et redevances P. T. T. sont divisées en deux groupes :

1° Les taxes payées par France-Centrex et répercutées vers ses clients : taxes de raccordement et redevances mensuelles d'abonnement ;

2° Les taxes payées directement à l'Administration des P. T. T. par les utilisateurs, clients de France-Centrex : trafic des postes ayant accès au réseau public.

La Compagnie est tenue de communiquer à l'administration le montant total de la consommation de chaque client et, sur demande de l'administration, de couper l'accès au réseau public pour les lignes d'un client qui n'acquitterait pas ses redevances.

Il faut d'ailleurs souligner que le système Centrex n'introduit pour l'administration aucune diminution de recette par rapport à une solution comportant des installations privées classiques. L'intérêt de cette formule se trouve dans une meilleure utilisation des équipements, tant du côté des clients que de celui du réseau public.

Une commission consultative a été créée afin de permettre l'application des clauses prévues par la convention.

Celle-ci, dite commission mixte consultative technique, comprend des représentants de l'administration et des représentants de France-Centrex. Il lui appartient d'étudier les spécifications techniques des matériels Centrex et, plus généralement, toutes les questions d'ordre technique.

Il n'est pas prévu actuellement de donner d'autres développements à cette formule juridique d'exploitation.

ANNEXE XIII

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE CABLES ET RADIO)

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

Exercice 1973.

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 27 des statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973 et vous demander, après que vous aurez entendu les rapports des commissaires aux comptes, d'approuver le bilan et de voter les résolutions qui vous seront présentées.

Par rapport à l'exercice 1972, le trafic traité est en diminution de 31,1 % pour le télégraphe, de 33 % pour le téléphone et de 44 % pour le service télex. Cette diminution sensible provient en particulier de la prise en charge, au cours de l'année 1972, des centres de Dakar et de Douala par les nouvelles Sociétés mixtes africaines, créées par France Câbles avec les Gouvernements des Etats africains, ainsi que de la fermeture du centre de Recife en avril 1973.

Au cours de l'année 1973, et conformément à la politique poursuivie depuis plusieurs années, la Compagnie a conduit des négociations avec les Gouvernements des Etats africains dans lesquels elle assure encore directement l'exploitation des Télécommunications internationales, en vue d'y créer des Sociétés d'économie mixte, capable de prendre sa suite.

Dans certains de ces Etats, la Compagnie a rencontré d'importantes difficultés pour obtenir le règlement des sommes qui lui sont dues au titre des comptes de trafic internationaux. Cette situation a contribué à la détérioration de la situation financière et l'a obligée à constituer d'importantes provisions pour couvrir le montant de ces créances.

Au cours de l'exercice écoulé, il convient de mentionner certaines réalisations effectuées par la Compagnie, dans le cadre de ses activités traditionnelles :

— signature d'un contrat avec le Zaïre pour l'étude d'un réseau national de diffusion de la télévision par satellite, le 3 mai 1973 ;

— inauguration, le 2 juillet 1973, de la station terrienne de Télécommunications par satellite du Gabon, suivie de la mise en service le 11 août 1973 d'un autocommutateur télex international ;

— mise en service du câble sous-marin Penmarch—Casablanca, dont l'inauguration a eu lieu le 15 septembre 1973 ;

— lancement du navire câblé *Vercors*, le 27 septembre 1973 ;

— mise en service, pour le compte de l'Office guinéen des Postes et Télécommunications, d'une artère en faisceaux hertziens Conakry-Kamsar—Boke ;

— inauguration, le 8 décembre 1973, de la station terrienne de Télécommunications par satellite de Yaoundé.

Par ailleurs, dans la perspective d'une reconversion en France d'une partie des ressources techniques, humaines et financières de la Compagnie, des activités nouvelles ont été lancées :

— création le 6 novembre 1973, de la Société France Centrex, en association avec la Banque de Paris et des Pays Bas, le Crédit lyonnais et les Assurances générales de France, la participation de la Compagnie étant de 34 % ;

— commercialisation, conjointement avec l'Administration des Postes et Télécommunications, des récepteurs d'appel de personnes Eurosignal, et de certains types de répondeurs téléphoniques ; cette activité nouvelle a été confiée, en novembre 1973, à la filiale de la Compagnie, l'Entreprise générale de Télécommunications, par lettre du Directeur général des Télécommunications.

Pour l'exercice 1973, les recettes ont été de 35 095 059,87 F contre 54 774 084,22 F en 1972.

Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 17 509 616,07 F en diminution de 4 681 709,63 F sur 1972.

En ce qui concerne les comptes de provisions pour risques, ceux-ci ont jusqu'à l'exercice 1972 inclus, figuré au passif du bilan. Pour 1973, en accord avec MM. les commissaires aux comptes, il a été décidé de ne laisser subsister au passif que les provisions relatives aux immobilisations dotées par l'intermédiaire du compte de pertes et profits. Les provisions pour créances douteuses dotées par le débit du compte d'exploitation figurent au bilan, en diminution des postes d'actif correspondants.

Pour l'exercice 1973, les comptes d'amortissement et de provisions pour créances douteuses ont reçu une dotation de :

— amortissements	5 445 801,82 F.
— créances douteuses.....	14 983 319,10
Total	20 429 120,92 F.

Une dotation pour ajustement des risques inhérents aux immobilisations a été effectuée par le débit du compte de pertes et profit pour un montant de 3 530 000 F, le crédit de ce compte recevant par ailleurs un montant de 4 710 000 F correspondant à la réintégration de provisions devenues sans objet.

Quant au compte de provisions pour renouvellement des immobilisations, sa dotation n'a pas varié.

Après prise en compte des pertes et des profits divers, l'exercice se solde par un bénéfice de 275 845,20 F contre 357 149,14 F en 1972.

Nous vous proposons de répartir ce bénéfice à raison de :

- 13 792,26 F à la réserve légale ;
- 82 052,94 F à la réserve générale ;
- 180 000 » F aux actions.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'une somme de 300 000 F a été affectée aux actions pour chacun des exercices 1970, 1971 et 1972.

En outre, en vue de compléter le conseil d'administration de la Compagnie, il vous est proposé de ratifier la nomination comme administrateur représentant l'Etat (Ministère des Affaires étrangères) de M. Christian d'Aumale, Ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires économiques et financières au Ministère des Affaires étrangères, désigné par décret du 23 avril 1974. Le mandat de M. d'Aumale expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1978.

Bilan au 31 décembre 1973.

Actif.			Passif.	
Frais d'établissement	3 017 824,76		Capital	55 200 000 »
Amortissements	195 051,64		Réserve légale	451 508,05
		2 822 773,12	Réserve générale	39 932 193,01
Immobilisations :			Réserve de réévaluation.....	12 329 648,88
Terrains	1 802 263,50		Provision pour risques.....	8 950 668,07
Constructions .. 9 870 345,69			Provision pour renouvellement des immobilisations	39 500 000 »
Amortisse- ments ... 5 073 939,25		4 796 406,44	Dettes à long terme.....	2 826 700 »
			Valeurs exigibles	9 361 694,71
Câbles immergés et lignes ter- restres	52 708 827,84		Résultats de l'exercice (profits nets)	275 845,20
Amortisse- ments ... 47 264 320,38		5 444 507,46		
Autres immobili- sations corpo- relles	55 701 910,68			
Amortisse- ments ... 39 519 680,41		16 182 230,27		
		174 116 »		
Immobilisations incorporelles...				
Immobilisations en cours.....	17 602 211,32			
		46 001 734,99		
Autres valeurs immobilisées....		62 994 428,18		
Valeurs d'exploitation		3 231 586,56		
Valeurs réalisables ou disponi- bles		53 777 735,07		
		168 828 257,92		
				168 828 257,92

EXERCICE 1973

Compte d'exploitation générale.

Charges.			Produits.	
Dépenses de fonctionnement :			Recettes de trafic.....	26 668 772,61
Frais de personnel.....	10 642 548,42		Autres recettes.....	8 426 287,26
Impôts et taxes.....	266 740,70		Solde débiteur.....	2 843 677,12
Travaux, fournitures et ser- vices extérieurs.....	4 017 061,23	17 509 616,07		
Transports, déplacements..	1 023 986,19			
Frais divers de gestion.....	1 470 201,09			
Frais financiers.....	89 078,44			
Dotation aux comptes d'amortis- sment et de provision.....		20 429 120,92		
		37 938 736,99		37 938 736,99

EXERCICE 1973

Compte de pertes et profits.

Pertes.			Profits.
Report du solde du compte d'exploitation générale.....	2 843 677,12	Profits sur exercices antérieurs.....	927 905,45
Pertes sur exercices antérieurs.....	333 461,62		
Pertes diverses.....	3 880 197,15	Profits divers.....	6 405 275,64
Bénéfice de l'exercice.....	275 845,20		
	<hr/> 7 333 181,09		<hr/> 7 333 181,09

ANNEXE XIV

LES PROGRAMMES D'ACTION SECTORIELS DES TELECOMMUNICATIONS

ANALYSE DES OPERATIONS NOUVELLES

Art. 10. — Programme réseau international.

Ces crédits ont pour but de permettre à un nombre croissant d'abonnés d'avoir accès à l'automatique internationale, tout en répondant à la croissance du trafic international.

Les réalisations s'expriment en nombre de joncteurs internationaux commandés.
Commandes prévues en 1975 : 6 600.

Art. 20 et 30. — Programme réseau national et régional.

Ces crédits doivent permettre d'accroître la fluidité du trafic interurbain. Les réalisations s'expriment en équipements d'extrémité, câbles coaxiaux, faisceaux hertziens et joncteurs interautomatiques.

Commandes prévues pour 1975.

Transmission (1) :

- équipements d'extrémité : 13 600 ;
- infrastructure (câbles coaxiaux) : 26 000 kilomètres paires coaxiales, 1,2/4,4 ;
- émetteurs-récepteurs par faisceaux hertziens : 680.

Commutation nationale (2) :

- joncteurs interautomatique : 45 000.

Commutation régionale (2) :

- joncteurs interautomatiques : 90 000.

Comparaison entre 1973 et 1974.

Transmission (1) :	1973	1974
— équipement d'extrémité	3 240	13 600
— infrastructures (km paires coaxiales 1,2/4,4).....	20 000	26 000
— faisceaux hertziens : par rapport à 1974.....	620 à	680
Commutation nationale :		
— joncteurs interautomatiques	45 000	45 000
Commutation régionale (2) :		
— joncteurs interautomatiques	75 000	90 000

(1) Une partie des équipements et infrastructures est utilisée par le réseau national.
(2) Pour mémoire : ce programme fait partie du programme « distribution ».

Art. 40. — Programme distribution téléphonique.

Ces crédits sont destinés à l'ensemble des opérations visant à satisfaire les besoins ponctuels de raccordement en téléphone à l'intérieur des zones géographiques (groupements) selon lesquelles est découpé le territoire.

Les réalisations s'expriment en :

a) Nombre d'équipements d'abonnés (commandes prévues en 1975) :	
— extension	198 200
— modernisation (automatisation)	331 910
— renouvellement	193 010

b) Taux d'automatisation :

Le taux d'automatisation des abonnés au téléphone de 88,6 % à la fin de 1973 passera à 95,3 % à la fin de 1975.

Art. 50. — Programmes télex réseau.

Ces crédits sont destinés aux opérations permettant la mise en place d'équipements spécifiques du trafic interurbain.

Commandes prévues en 1975 : 6 500 voies harmoniques.

Art. 60. — Programme télex distribution.

Les crédits prévus permettent d'accroître le parc des abonnés au télex.

Les réalisations s'expriment en nombre d'équipements d'extrémités commandés.

Commandes prévues en 1975 : 10 000 équipements d'extrémité.